PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU
AVANCÉ

de la séance
du
Mercredi 14 mars 2012

Art. 152 du règlement.
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs.

SOMMAIRE

5 OUVERTURE DE LA SÉANCE

5 ABSENCES MOTIVÉES

5 HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE SIERRE (SUISSE)
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)

5 ORDRE DU JOUR - APPROBATION

6 COMMUNICATIONS

7 DOCUMENTS - DÉPÔT

10 VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. HAZÉE, SUPPLÉANT EN ORDRE UTILE DE MME HOYOS, DÉMISSIONNAIRE
(Orateurs: Mme la Présidente, Mme Barzin, Rapporteuse, M. Hazée)

11 ÉLECTION DU PRÉSIDENT
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Desgain)

11 ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

12 QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Question de M. Onkelinx sur « les récents propos du Ministre relativement au pont de Tilff et sa reconstruction à l'identique » à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
Question de Mme Cremasco sur « « le Pont de Tilff, suite et fin ? » » à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
12 (Orateurs: M. le Président, M. Onkelinx, Mme Cremasco, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)

Question de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'octroi du permis unique pour la construction d'éoliennes à Marbaix »
14 (Orateurs: M. le Président, M. Binon, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)

Question de M. Stoffels à de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le retour du téléphérique à Liège »
16 (Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)

Question de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'I.P.W. va-t-il investir au pied de la cathédrale de Tournai ? »
17 (Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)

Question de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la situation financière de l'entreprise de travail adapté « Andenne Pro Services »
19 (Orateurs: M. le Président, Mme Barzin, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)

Question de M. Senesael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le coût des implantations immobilières du SPW »
20 (Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique)

Question de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la sidérurgie liégeoise et les décisions négatives qui se suivent »
21 (Orateurs : M. le Président, M. Noiret)

21 RAPPEL AU RÈGLEMENT
(Orateurs : M. le Président, MM. Bolland, Noiret)

22 QUESTIONS D'ACTUALITÉ - SUITE

Question de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la sidérurgie liégeoise et les décisions négatives qui se suivent »
22 (Orateurs : M. le Président, M. Noiret, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en lieu et place de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles)

Question de M. Prévot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les récents propos d'un Ministre français concernant l'éventuelle organisation en alternance du Grand Prix de F 1 entre la France et la Belgique »
23 (Orateurs : M. le Président, M. Prévot, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en lieu et place de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles)

Question de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le coût estimé de 800 millions pour la dépollution des sites d'Arcelor Mittal à Liège »
25 (Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)

26 PROJET DE DÉCRET ÉLARGISSANT LES CONDITIONS DE NATIONALITÉ POUR L'ACCÈS AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 532 (2011-2012) N° 1 ET 2)

26 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, Mme Meerhaeghe, Rapporteuse, M. Stoffels, Mme Reuter, M. Fourny, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique)

30 EXAMEN DES ARTICLES

30 PROPOSITION DE DÉCRET INSTITUANT UN PARCOURS D'INTÉGRATION, DÉPOSÉE PAR M. BORSUS, MME BERTOUILLE, MM. DODRIMONT, JAMAR ET MME PARY-MILLE (DOC. 405 (2010-2011) N° 1 ET 2)

30 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, Mme Reuter, Rapporteuse, Mme Goffinet, MM. Kilic, Borsus, Daele, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)

41 ÉLOGE FUNÈBRE DE M. JOSEPH BONMARIAGE

42 PROPOSITION DE DÉCRET INSTITUANT UN PARCOURS D'INTÉGRATION, DÉPOSÉE PAR M. BORSUS, MME BERTOUILLE, MM. DODRIMONT, JAMAR ET MME PARY-MILLE (DOC. 405 (2010-2011) N° 1 ET 2)

42 VOTE NOMINATIF

43 PROJET DE DÉCRET ÉLARGISSANT LES CONDITIONS DE NATIONALITÉ POUR L'ACCÈS AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 532 (2011-2012) N° 1 ET 2)

43 VOTE NOMINATIF

44 LISTE DES INTERVENANTS

45 INDEX DES MATIÈRES

47 ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de Mme Cornet, Présidente faisant fonction

La séance est ouverte à 14 heures 04 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance MM. les Ministres Marcourt et Henry, Mme Fassiaux-Looten en mission à l'étranger; M. Westphael et Mme Pary-Mille pour raisons de santé; Mmes de Coster-Bauchau et Moucheron, retenues par d'autres devoirs.

HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE SIERRE (SUISSE)

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, c'est avec une infinie tristesse et une profonde émotion que nous avons appris, ce matin, le drame effroyable survenu à Sierre qui a coûté la vie à 28 personnes, parmi lesquelles 22 enfants. Notre cœur et notre pensée les accompagnent ainsi que leurs familles, leurs proches et toute la communauté éducative qui les entourait, de même que nos vœux de prompt rétablissement accompagnent les blessés.

Que chacun trouve, dans ce moment particulier de recueillement de notre assemblée parlementaire, le témoignage de notre pleine fraternité et de notre profonde solidarité dans le deuil atroce qui les frappe.

Face à l'insoutenable, ces valeurs ne connaissent pas de frontière. Le gouvernement ayant souhaité s'exprimer, je cède la parole à M. le Ministre-Président.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Merci, Madame la Présidente. Il est vrai qu'en ces moments, le drame et le deuil n'ont aucune frontière. Ce qui nous frappe dans les instants précis que nous vivons, c'est qu'il s'agit d'un événement qui nous renvoie tous à nous-mêmes: des enfants accompagnés qui, sur le chemin d'un voyage, ne reverront jamais leurs parents. Tous, nous avons connu ces moments de joie et de partage et que ceux-ci soient aujourd'hui symbole de douleur et de déchirement nous ramène effectivement à cette compassion, à ce deuil collectif que le gouvernement voulait également, par cette prise de parole, reconnaître.

Au nom de tous les Wallons et les Wallonnes, mais également des francophones de Belgique, les deux gouvernements, que j'ai l'honneur de présider s'inclinent devant la douleur éprouvée par ceux qui la subissent et veulent de ce fait également mettre en exergue que ces moments montrent à quel point les autres choses de notre vie quotidienne apparaissent dérisoires et, souvent, nous ramènent à l'essentiel: la vie humaine.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président.

Je vous remercie, mes chers collègues, d'observer une minute de silence.

(L'assemblée observe un moment de silence)

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence

des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Les institutions européennes m'ont transmis les deux consultations suivantes :
- consultation sur le soutien financier en faveur du rendement énergétique dans les bâtiments ;
- consultation sur le déséquilibre entre les hommes et les femmes au sein des organes décisionnels des entreprises de l'UE.

Les deux rapports suivants m'ont été adressés :
- contrat de gestion de l'IFAPME 2021-2017 ;
- programme stratégique transversal communal (PST).

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les dix arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 201 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 23 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 22 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des divisions organiques 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 ;
- et l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 04, 05, 06 et 15 des divisions organique 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir les sept notifications d'arrêts suivantes :
- la notification de l'arrêt n° 25 du rôle 5126 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 289*bis*, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel que cet article a été remplacé par l'article 28 de la loi du 4 mai 1999 portant des dispositions fiscales diverses, posée par la Cour d'appel de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 26 du rôle 5134 concernant la question préjudicielle relative à l'article 356-2, § 1er, du Code civil, posée par le tribunal de la jeunesse de Termonde ;
- la notification de l'arrêt n° 27 du rôle 5139 relatif au recours en annulation de l'article 3 di décret de la Région wallonne modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance au niveau local, introduit par Philippe Mettens (Doc. 566 (2011-2012) N° 1) ;
- la notification de l'arrêt n° 28 du rôle 5141 concernant la question préjudicielle relative à l'article 22*quater* de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la Sécurité sociale des travailleurs, posée par le tribunal du travail de Gand ;
- la notification n° 29 du rôle 5143 concernant la question préjudicielle relative à l'article 35, § 1er, alinéa

4, de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la Sécurité sociale des travailleurs, posée par la Cour d'appel de Gand;

- la notification n° 30 du rôle 5154 concernant la question préjudicielle relative à l'article 46*bis* des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28 juin 1971, tel qu'il a été inséré par l'article 30 de la loi-programme du 30 décembre 2001, posée par la Cour du travail de Liège;

- et la notification n° 31 du rôle 5251 concernant la question préjudicielle relative à l'article 6*quater*, § 1er, 4°), de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments, tel que cet article a été rétabli par l'article 11 de la loi du 1er mai 2006 portant révision de la législation pharmaceutique, posée par le tribunal du travail de Marche-en-Famenne.

La notification de l'arrêt n° 27 du rôle 5139 concernant le recours en annulation de l'article 3 du décret de la Région wallonne modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance au niveau local, introduit par M. Philippe Mettens, sera imprimée et distribuée sous le document n° 566 (2011-2012) N° 1.

Les listes reprenant les documents transmis par les institutions européennes, les rapports, les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

Je vous propose qu'en application du souhait de la Conférence des présidents de ce 8 mars, la proposition de résolution demandant la mise en place d'une Commission de suivi de la mise en œuvre sur le territoire wallon de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 138 (2009-2010) N° 1) adressée initialement à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales soit transférée à la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles.

Il en sera fait ainsi.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt des projets suivants:

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Saint-Marin tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Saint-Marin le 21 décembre 2005, telle que modifiée par le Protocole fait à Bruxelles le 14 juillet 2009 (Doc. 539 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Singapour le 6 novembre 2006, telle que modifiée par le Protocole fait à Singapour le 6 novembre 2006 et par le Protocole fait à Bruxelles le 16 juillet 2009 (Doc. 540 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Australie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Canberra le 13 octobre 1977, telle que modifiée par le Protocole fait à Canberra le 20 mars 1984 et le second Protocole, fait à Paris le 24 juin 2009 (Doc. 541 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Oslo le 14 avril 1988, telle que modifiée par le Protocole fait à Bruxelles le 10 septembre 2009 (Doc. 542 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, faite à Bruxelles le 1er juin 1987, telle que modifiée par le Protocole fait à Paris le 24 juin 2009 (Doc. 543 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière

d'impôts sur les revenus, le Protocole final et l'échange de lettres faits à Bruxelles le 10 mars 1964, telle que modifiée par les Avenants des 15 février 1971, 8 février 1999, 12 décembre 2008 et 7 juillet 2009 (Doc. 544 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Finlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune, faite à Bruxelles le 18 mai 1976, telle que modifiée par l'Accord additionnel fait à Bruxelles le 13 mars 1991 et par le Protocole fait à Bruxelles le 15 septembre 2009 (Doc. 545 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre la Belgique et le Danemark en vue d'éviter la double imposition et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune, faite à Bruxelles le 16 octobre 1969, telle que modifiée par le Protocole fait à Copenhague le 27 septembre 1999 et le Protocole fait Bruxelles le 7 juillet 2009 (Doc. 546 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter la double imposition et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole final y relatif, signés à Luxembourg le 17 septembre 1970, tels que modifiés par l'Avenant fait à Bruxelles le 11 décembre 2002 et par l'Avenant fait à Bruxelles le 16 juillet 2009 (Doc. 547 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 23 octobre 2009, entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale (Doc. 548 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et le Gouvernement de la République de Croatie, d'autre part, signé à Namur le 21 décembre 2010 (Doc. 549 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et le Gouvernement de la République de Croatie, d'autre part, signé à Namur le 21 décembre 2010 (Doc. 550 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat économique entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Bridgetown, la Barbade, le 15 octobre 2008 (Doc. 551 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat économique entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Bridgetown, la Barbade, le 15 octobre 2008 (Doc. 552 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, adopté à Monaco, le 14 avril 2005 (Doc. 553 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, adoptée le 2 novembre 2001 et faite à Paris le 6 novembre 2001 (Doc. 554 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, fait à Bruxelles le 10 mai 2010 (Doc. 555 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, fait à Bruxelles le 10 mai 2010 (Doc. 556 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Djakarta le 9 novembre 2009 (Doc. 557 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Djakarta le 9 novembre 2009 (Doc. 558 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération en matière de culture, de formation et de recherche scientifique entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et la République de Turquie, d'autre part, fait à Bruxelles le 7 juin 2011 (Doc. 559 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'accord de coopération en matière de culture, de formation et de recherche scientifique entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon et le

Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et la République de Turquie, d'autre part, fait à Bruxelles le 7 juin 2011 (Doc. 560 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, faite à Lanzarote le 25 octobre 2007 (Doc. 561 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant exécution du Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) (Doc. 562 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant exécution, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, du Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) (Doc. 563 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment à l'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005, et à l'Acte final, faits à Ouagadougou le 22 juin 2010 (Doc. 564 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret portant assentiment, pour œ qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005, et à l'Acte final, faits à Ouagadougou le 22 juin 2010 (Doc. 565 (2011-2012) N° 1);

- projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 567 (2011-2012) N° 1); il été envoyé à la Commission des affaires intérieures et du tourisme et sera imprimé et distribué;

- projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale (Doc. 568 (2011-2012) N° 1); il été envoyé à la Commission des affaires intérieures et du tourisme et sera imprimé et distribué.

Le rapport présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports par M. Bayet relatif:

- aux rapports d'activités 2008 et 2009 du Forem;

- aux rapports d'activités 2009 et 2010 du Conseil régional de la formation (CRF);

- à l'évaluation interne du contrat de gestion 2006-2011 et au rapport 2009 d'exécution de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (Forem).

L' audition de:

- Mme Vanbockestal, Administratrice générale du Forem;

- M. Hansen, Président du Comité de gestion du Forem;

sera imprimé et distribué sous le document n° 533 (2011-2012) N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique par M. Fourny relatif au rapport annuel sur les affectations du Fonds énergie pour l'année 2009, sera imprimé et distribué sous le document n° 535 (2011-2012) N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité par Mme Cremasco relatif au rapport d'activité 2010 de la Commission d'avis sur les recours en matière d'urbanisme — Audition de Mme Tilman, Secrétaire de la CAR, sera imprimé et distribué sous le document n° 536 (20112012)N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité par M. Bayet relatif:

- au rapport annuel 2010 de la Société de transport en commun de Namur Luxembourg (TEC);

- au rapport annuel 2010 de la Société de transport en commun du Brabant wallon (TEC);

- au rapport d'activités 2010 et rapport financier 2010 de la Société de Transport en commun de Charleroi (TEC);

- au rapport annuel 2010 et rapport financier 2010 de la Société de transport en commun de Liège-Verviers (TEC);

- au rapport d'activités 2010 et rapport financier 2010 de la Société de Transport en Commun du Hainaut (TEC);
- au rapport d'activités 2010 et au rapport financier 2010 de la Société régionale wallonne du transport public (SRWT).

L'audition de M. Vandenbroucke, Administrateur général de la SRWT, sera imprimé et distribué sous le document n° 537 (2011-2012) N° 1.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique par Mme Reuter, MM. Desgain et Stoffels, relatif:
- aux méthodes tarifaires des gestionnaires de réseaux de distribution en matière d'électricité et de gaz naturel — auditions de:
- M. Hugé et Mme Offergeld, Administrateur délégué et Directrice financier d'ORES;
- M. Camps, Directeur de la Direction du contrôle des prix et des comptes du marché de l'électricité et du marché du gaz;
- M. Heyse, Directeur financier de TECTEO Group;
- M. Ghigny, Président du Comité de direction de la CWaPE;
- M. Ghigny, Président du Groupe de réflexion sur le développement de «Réseaux électriques durables et intelligents» (REDI);
- Mme Fonck, Manager Public and Regulatory Affairs of Elia, sera imprimé et distribué sous le document n° 538 (2011-2012) N° 1.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. HAZÉE, SUPPLÉANT EN ORDRE UTILE DE MME HOYOS, DÉMISSIONNAIRE

Mme la Présidente. – Mme Hoyos m'a fait part de sa démission en tant que membre du Parlement wallon prenant effet en date du 13 mars 2012.

L'ordre du jour appelle la vérification complémentaire des pouvoirs de M. Hazée, suppléant en ordre utile de Mme Hoyos, élue sur la liste n° 10 de la circonscription de Namur, démissionnaire.

Conformément à l'article 7 du règlement, la parole est à Mme Barzin, Rapporteuse, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

La parole est à Mme Barzin.

Mme Anne Barzin, Rapporteuse. – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, la Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie il y a quelques minutes sous la présidence de M. Desgain, et en présence de nos collègues, MM Bayet, Jamar, Kilic, et de votre rapporteur.

Mme Hoyos, élue sur la liste n° 10 de la circonscription de Namur, ayant remis sa démission, avec effet, au 13 mars 2012 au soir, il appartient à la commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 7 du règlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Hazée, suppléant en ordre utile sur la liste n° 10 de l'arrondissement de Namur, appelé à succéder à Mme Hoyos.

M. Hazée avait été proclamé premier suppléant par notre assemblée le 16 juillet 2009. Après vérification complémentaire, la commission a constaté que l'élu a justifié les conditions d'éligibilité exigées par l'article 24*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 et estimé qu'il y avait lieu de valider les pouvoirs de M. Hazée en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue namurois et vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Mme la Présidente. – Je propose à l'assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

En conséquence, je proclame M. Hazée, membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles: «Je jure d'observer la Constitution».

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je jure d'observer la Constitution.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Mme la Présidente. – Monsieur Hazée, je vous souhaite, au nom de notre assemblée, la bienvenue dans cette institution.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Mme la Présidente. – Mme Hoyos m'ayant fait part de sa démission en tant que présidente du Parlement wallon, prenant effet en date du 4 mars 2012, nous allons procéder à l'élection du Président du Parlement.

La parole est à M. Desgain.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, en tant que vice-président du groupe, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Patrick Dupriez.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Desgain.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je déclare M. Patrick Dupriez, élu Président du Parlement wallon et l'invite à prendre place au Bureau.

(Applaudissements sur tous les bancs)

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le Président. – Chers collègues, j'avais préparé une allocution, comme il est de coutume dans ce genre de circonstance, que je comptais prononcer à cet instant. Elle restera à la disposition de ceux qui souhaiteraient la lire. Cependant, au vu des circonstances et de la gravité de la tragédie qui a frappé notre pays au travers de 28 familles, l'émotion qui m'envahit — comme vous, certainement — face à la mort d'autant d'enfants me pousse à la plus grande sobriété et à laisser tomber les discours aujourd'hui.

Comme nous l'avons exprimé collectivement il y a quelques instants, mes pensées vont d'abord aux familles et aux proches des victimes dont la souffrance est indicible.

Je vous informe simplement que j'ai demandé à ce que soit adressé un télégramme de condoléances au nom de notre parlement à M. Jan Peumans, Président du Parlement flamand.

Notre travail doit cependant reprendre malgré cette émotion.

Avant d'entamer la séance, je voudrais donc juste vous remercier pour votre confiance, vous dire ma volonté d'être le président de tous, à votre écoute et respectueux des différences qui font la richesse de notre parlement.

Je voudrais remercier aussi notre présidente sortante, Mme Hoyos, ainsi que Mme Véronique Cornet qui a assuré quelques jours d'intérim et la présidence de ce début de séance.

Je nous souhaite, quoiqu'il en soit, une collaboration fructueuse et de riches débats, dans l'intérêt de notre région.

(Applaudissements sur tous les bancs)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. ONKELINX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES RÉCENTS PROPOS DU MINISTRE RELATIVEMENT AU PONT DE TILFF ET SA RECONSTRUCTION À L'IDENTIQUE»

QUESTION DE MME CREMASCO À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR ««LE PONT DE TILFF, SUITE ET FIN?»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. Onkelinx à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les récents propos du Ministre relativement au pont de Tilff et sa reconstruction à l'identique», la question de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur ««le Pont de Tilff, suite et fin?»».

M. Alain Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il est vrai qu'il est un peu difficile pour moi d'entamer cette séance de questions d'actualité après la tragédie qui s'est passée cette nuit. Je m'associe bien évidemment aux familles et à leur douleur, en ce qui concerne le deuil qu'ils vont devoir supporter, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants.

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le pont de Tilff, vous vous êtes rendu, fin de la semaine passée, à Tilff-Esneux. Il est vrai qu'il s'agit d'un pont que le monde entier nous envie. Le pont de Tancarville, le pont de Normandie, le pont de Brooklyn — que sais-je — ne sont rien à côté du pont de Tilff.

Cette saga dure depuis sept ans. Votre prédécesseur avait trouvé une solution. Une convention avait été signée avec Infrabel. On a dépensé de l'argent public à hauteur de 2 millions d'euros pour faire en sorte que la rocade soit une réalité. M. le Ministre Lutgen, contre l'avis du cdH, avait pris la décision de cette rocade.

Vous revenez à Tilff-Esneux et vous nagez à contre courant de l'avis de votre prédécesseur ainsi que de la majorité communale. Ainsi, vous décidez que la rocade n'aura pas lieu et que l'on devrait construire le pont de Tilff à l'identique.

Le pont de Tilff à l'identique, cela veut dire quoi? Cela veut dire que l'on maintient trois passages à niveau qui créent de l'insécurité.

Monsieur le Ministre, je ne sais pas quelle mouche vous a piqué, finalement. J'aurais bien voulu savoir quel est le sens de votre politique en ce qui concerne ce pont.

Je pense que je ne vais pas être beaucoup plus long, d'autant plus que mon excellente collègue va prendre la parole après moi et va certainement compléter mon propos.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais d'abord m'associer, évidemment, à l'émotion qui nous frappe tous aujourd'hui, qui est ressentie par chacun et, simplement, à la solidarité qui est la nôtre.

Néanmoins, Monsieur Di Antonio, vous prenez une position par rapport à ce pont.

Comme mon collègue, M. Onkelinx, m'a invitée à le faire, je souhaiterais d'autres précisions. Il y a une structure temporaire qui est sur ce pont et il y a des marques de faiblesse qui sont présentes. Vous disiez en commission, à la faveur d'une question de M. Dodrimont qui suit aussi le dossier de très près, que cette structure coûtait 30000 euros par an. Cela, quelque part, correspondait à l'amortissement d'un nouveau pont pendant trente ans. Cette structure est temporaire. Comme toute structure temporaire, elle est censée être

remplacée par un projet définitif. Ce projet définitif serait soit la rocade, soit le pont de construction à l'identique.

Comme l'a dit mon collègue, vous avez opté, en commission, pour la construction à l'identique. En tout cas, c'était votre position. De même, vous nous aviez annoncé en commission que vous iriez voir les riverains et vous continuez dans cette même position.

Vous avez aussi relié le dossier — je trouve cela très intéressant parce que cela le rend moins anecdotique — à celui du pont d'Esneux, en disant: «On a, ici, une structure temporaire qu'on ne sait pas transférer sur le pont d'Esneux. Or, le pont d'Esneux est lui aussi «malade» structurellement. Nous allons donc investir sur le pont d'Esneux, en gardant la structure temporaire sur le pont de Tilff et, après, nous aviserons.».

Cette position courageuse — au regard des autres prises de position — n'est-ce pas, Monsieur Onkelinx? — a d'emblée fait l'objet de remarques que l'on peut suivre, notamment dans la presse. Infrabel, qui a aussi émis des remarques prévisibles, parle notamment de la sécurité des passages à niveau. Encore une fois, il y en a un qui est lié directement au pont et deux autres sur lesquels on pourrait intervenir indépendamment du pont.

Je voulais vous demander, Monsieur le Ministre, si votre position est bien la dernière. Est-ce qu'on va bien dans la voie d'une reconstruction du pont à l'identique, sachant que, pour la rocade, il s'agit de travaux d'une importance colossale? Je comprends qu'ils vous effrayent. Pour la reconstruction à l'identique, ce n'est pas le cas, évidemment. Est-ce bien la dernière position? Est-ce que vous maintenez? Comment répondez-vous aux remarques d'Infrabel, puisqu'elles sont assez lourdes?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La situation du pont de Tilff, quelle est-elle?

Nous avons deux ponts sur l'Ourthe qui posent problème: le pont d'Esneux et le pont de Tilff.

Le pont de Tilff, qui n'était plus praticable, a été remplacé par un pont provisoire. Vous l'avez rappelé, Madame Cremasco. Ce pont provisoire est un pont en location qui coûte aujourd'hui 30000 euros par an. C'est vrai que c'est un prix raisonnable par rapport au coût de l'amortissement d'un nouveau pont. Il n'y a pas, en tout cas, d'urgence budgétaire à remplacer ce pont. Je parle bien au niveau du budget.

Le pont d'Esneux, lui, est toujours en relativement bon état, mais il est malade, il nécessite une intervention. Le coût prévu de l'intervention est de 750000 euros. Par ailleurs, toutes les analyses montrent que, si nous attendons, ce coût va augmenter de manière importante et qu'il sera question d'1,5 million, voire 2 millions d'euros d'ici trois ou quatre ans, avec aussi la nécessité d'interrompre complètement la circulation sur le pont qui devra être totalement refait dans ce cas-là.

Ma priorité va effectivement à la réparation du pont d'Esneux. Le budget a été réservé en 2012. Les travaux auront lieu début 2013.

En ce qui concerne le pont de Tilff, quelles furent mes démarches depuis le 15 décembre? Tout d'abord, effectivement, j'ai pris connaissance du dossier qui existait en mon cabinet et qui avait déjà été, d'ailleurs, présenté à certains collègues, aux collègues du gouvernement, sans faire l'objet d'un accord.

Suite à cela, j'ai eu aussi quelques questions parlementaires sur le sujet. Je me suis rendu sur place une première fois avec des techniciens, pour visualiser la situation, aller voir ce pont, les différents projets et les différentes possibilités qui existaient.

Ensuite, j'ai prévu une deuxième visite sur place ce samedi avec, cette fois-ci, une rencontre avec les riverains, une rencontre avec les autorités communales et des agents d'Infrabel.

J'ai toute une série de prises de position d'habitants d'Esneux qui voient plutôt, comme meilleure solution, la reconstruction du pont à l'identique.

Au niveau des élus, il y a un partage au sein du conseil communal entre les «pour», les «contre», ceux

qui étaient «pour» hier et qui sont «contre» aujourd'hui et le contraire aussi. Ils sont donc assez dispersés, au niveau des élus. Il y a également une analyse technique d'Infrabel dont j'ai pris connaissance à cette occasion-là.

Ce qui est prévu, maintenant, c'est de revoir Infrabel pour examiner les alternatives puisque, effectivement, j'estime, après avoir vu sur place ce qui se passait, que le projet de rocade a un impact fort important sur l'environnement et sur les riverains. Cependant, il faut évidemment trouver les solutions pour résoudre les problèmes de mobilité que l'on rencontre. La solution, simple, sans autres aménagements, de remplacer le pont actuel à l'identique, ne sera pas suffisante. Cela résoudra la traversée, le passage au-dessus de l'Ourthe, mais cela ne résoudra pas les problèmes de mobilité qui sont importants aux heures de pointe et à l'approche de ce pont de Tilff. Par conséquent, avec Infrabel, nous allons réétudier la situation pour voir ce qu'il est possible de faire.

Je pense qu'il y a une ouverture de leur côté. Une réunion est prévue à mon cabinet vendredi. Sachez aussi qu'effectivement, une convention a été signée par M. Daerden, en janvier 2009, entre la commune et Infrabel, où il y avait une volonté de faire la rocade, de faire disparaître les trois passages à niveau. Je dois évidemment tenir compte de l'existence de cette convention, même s'il y a une série de termes qui posent problème et que des calculs en annexe de cette convention, dans l'étude d'incidence, s'avèrent ne pas être exacts.

Monsieur Onkelinx, je voudrais juste quand même préciser une chose. Vous citez un chiffre de 2 millions d'euros de frais engagés. Je ne sais vraiment pas de quoi il s'agit. En effet, il n'y a eu absolument aucun frais engagé. Effectivement, il y a eu l'étude d'incidences, mais on parle de 200 000 euros, pas de 2 millions d'euros. Il y a la mise en place d'un pont provisoire, mais cela est nécessaire. Que le pont soit reconstruit à l'identique ou reconstruit ailleurs, il fallait de toute façon un pont provisoire durant la période intermédiaire.

En ce qui concerne le pont de Tilff, les budgets sont réservés au budget de 2013, dans le programme de réserves, au niveau des routes, donc des travaux en 2014. À nous de voir, avec Infrabel et la commune, quelle sera la solution retenue d'ici là pour pouvoir engager effectivement ces montants.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx pour sa réplique.

M. Alain Onkelinx (PS). – Pour les deux millions d'euros, je me suis basé sur des articles de presse. Comme il s'agit d'une question d'actualité, évidemment, on n'a pas le temps de creuser beaucoup. Cependant, RTL Info qui, elle recoupe quand même ses sources, parle de deux millions d'euros pour des études de mobilité, plusieurs travaux et la location du pont provisoire. C'est pour l'ensemble. Ce sont quand même 2 millions d'euros.

En ce qui concerne l'alternative avec le pont à l'identique, il va évidemment falloir trouver des solutions. Je me réjouis de voir quelle solution sera envisagée pour supprimer les trois passages à niveau. Je ne suis pas un riverain, mais je n'habite pas très loin de là. Je ne vois pas très bien comment on pourrait faire pour, en même temps supprimer les passages à niveau et maintenir le pont à l'identique. Cela, il faudra qu'on me l'explique.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier M. le Ministre pour tous les éléments d'information et, notamment, la liaison qu'il fait entre ces éléments d'information et les différents dossiers. Ces éléments me semblent raisonnés et intéressants.

Par ailleurs, M. le Ministre dit qu'il va revoir Infrabel et rediscuter avec eux. Je pense que, selon ce que vous avez dit en commission concernant les deux autres passages à niveau, il y a moyen d'ajuster les positions et de rester rationnel, avec une cohérence de ce dossier qui, s'il connaît une fin heureuse, nous réjouira tous.

QUESTION DE M. BINON À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «L'OCTROI DU PERMIS UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'ÉOLIENNES À MARBAIX»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «l'octroi du permis unique pour la construction d'éoliennes à Marbaix».

M. Nollet répondra en lieu et place de M. le Ministre Henry qui est excusé.

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Yves Binon (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons appris, dans la presse de samedi, que vous aviez octroyé — je parle comme si vous étiez M. Henry — le permis pour les 13 éoliennes dans les campagnes de Marbaix.

Ce projet, pour rappel, est le troisième qui est présenté. En effet, les autres avaient été refusés et cassés par le Conseil d'État.

Il faut savoir que, sur le même périmètre, les services ont refusé deux projets éoliens différents qui touchent trois communes. Le troisième, qui est arrivé sur votre bureau, vous l'avez accepté.

J'ai deux questions que je dois vous poser. La première est la suivante: sur quel critère choisissez-vous? Pourquoi deux parcs sont refusés et le troisième, au même endroit, est-il accepté? Comment choisissez-vous, quand on voit le nombre d'opposants — 6000 citoyens ont signé, trois collèges et deux fonctionnaires délégués qui ont mis leur opposition -? Sur quelle base avez-vous pris votre décision? Comment? Qu'est-ce qui a fait que l'on change d'avis comme cela?

Je voudrais poser une deuxième question. Il s'agit plus d'une réflexion par rapport à vos propos. Lorsque j'entends les propos que vous teniez, hier, sur les chaînes de la RTBF. Vous disiez: «Quand un bourgmestre prend les dispositions pour faire respecter l'avis de sa population, de son collège et de son conseil, il n'est pas très démocrate». Je ne sais pas où est la démocratie. En effet, ne pas respecter 6000 signatures de citoyens, trois refus de collèges, et l'avis défavorable de deux fonctionnaires délégués qui ont émis un avis défavorable sur ce projet... Je pense que vous avez fait fi de tous ces avis. Puisque nous sommes un jour où l'on doit rester dans la sobriété, je me demande gentiment qui n'est pas très démocrate dans l'histoire.

Selon moi, la démocratie, c'est de respecter l'avis de la population. Dans ce dossier, l'avis de la population est défavorable à ce parc éolien qui a déjà été refusé de nombreuses fois.

Je vous remercie pour la réponse que vous me donnerez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de **M. Philippe Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas me prononcer ici sur la définition à donner à la démocratie. Je crois que, ici, chacun est dans son rôle et chacun a son niveau de décision.

Vous savez que la Wallonie est engagée dans un plan de développement des énergies renouvelables par lequel se déploie aussi la dimension éolienne, c'est une dimension importante de ce plan-là. Je le vis, moi, comme ministre de l'énergie — et je le vis, moi, aujourd'hui, comme remplaçant de M. le Ministre Henry, à cette tribune, pour les aspects qui concernent l'aménagement du territoire.

Sur ce volet-là, je souhaiterais vous dire que, dans le dossier, les avis qui ont été remis en amont sur le projet lui-même, dont vous parlez aujourd'hui, ne sont pas seulement une fois favorable, pas seulement deux fois favorables, mais trois fois favorables. Que ce soit le CWEDD, la CRAT ou le DNF, tous les avis ont été favorables avec des balises, avec des compensations, comme il sied dans chacun de ces dossiers-là.

L'administration a appris à compiler ces dossiers-là, à analyser chacun des avis, elle-même a remis un avis favorable demandant, proposant, suggérant à mon collègue, M. le Ministre Henry, de retenir et d'approuver ce projet. Il l'a fait, par le passé, mais — vous l'avez rappelé vous-même, je ne vais pas revenir ici en détail — ces autres décisions avaient été annulées par le Conseil d'État.

Cependant, cette fois-ci, avec des avis très positifs, avec les balises que j'ai pu rappeler, il a donc décidé, sur ce projet-là, d'octroyer son accord, son aval, son feu vert pour faire avancer ce projet qui répond — ici, je

reprends ma casquette de ministre de l'énergie — à ce besoin de déployer notre indépendance énergétique et nous tourner, concrètement, vers les énergies renouvelables, tout en ayant écouté, entendu aussi ce qui peut se dire. Cependant, à un moment, chacun dans son rôle doit pouvoir assumer ses responsabilités.

Vous l'avez fait à votre niveau, je n'ai rien à en dire mais le Ministre Henry le fait aussi, au sien.

M. le Président. – La parole est à M. Binon.

M. Yves Binon (MR). – Je remercie M. le Ministre Nollet de la réponse qu'il m'a donnée.

Je comprends qu'elle soit loin d'être complète puisque ce n'est pas lui qui traite le dossier.

Cependant, simplement, on ne sait toujours pas pourquoi deux ont été refusés dans le même périmètre et que le troisième est accordé. Cela, c'est une chose certaine. Une chose est certaine aussi : pourquoi tous ces projets continuent à avancer dans une région — c'était l'avis des fonctionnaires délégués — qui est la plus surchargée d'éoliennes : l'entre Sambre et Meuse ?

J'invite le gouvernement et le Ministre Henry à établir une comparaison et «mettre des petits points» sur la carte. Ils constateront que l'Entre-Sambre-et-Meuse a déjà largement donné. Je ne vois pas pourquoi on continue à sacrifier cette région. Je vous invite à réfléchir là-dessus, on reviendra certainement sur le sujet dans les semaines et les mois à venir.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE RETOUR DU TÉLÉPHÉRIQUE À LIÈGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. Stoffels à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «le retour du téléphérique à Liège».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Edmund Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la presse a abondamment parlé hier du téléphérique à Liège. Au premier coup d'œil, cela peut paraître une idée un peu surprenante mais, au second, cette perspective mérite quand même d'être creusée au sein d'une mobilité à organiser au centre de Liège et entre Liège et sa périphérie.

La question que je souhaite vous poser aujourd'hui concerne le projet très concret du téléphérique tel qu'il a été avancé hier dans la presse. L'idée est de relier le site de la Citadelle, situé sur les hauteurs de Liège, avec son centre. Entre le centre et le site, à peu près 7000 navetteurs quotidiens circulent. Cela permet concrètement de contribuer à désengorger le trafic local.

Voici la première question que je souhaite poser au Ministre Henry. À ses yeux, est-ce un dossier qui mérite d'être creusé, ou est-ce un dossier qu'il range plutôt du côté des idées farfelues ? Dans la mesure où il peut également contribuer à résoudre une partie de la problématique du trafic généré à Liège par l'afflux de touristes, cela risque éventuellement de se traduire en projet concret.

Dans l'hypothèse où l'idée lui paraîtrait intéressante, la question est également de savoir si la région serait éventuellement d'accord de mobiliser des moyens pour permettre aux autorités locales, dans une première phase, ne fut-ce que de financer des études de faisabilité technique, voire de faisabilité économique et, dans une deuxième phase, de réaliser les investissements qui auront lieu à Liège, si l'idée paraît concluante.

En ce qui me concerne, cette idée mérite, non pas d'être rejetée d'un revers de la main, mais d'être intégrée dans une réflexion profonde sur l'organisation d'une mobilité respectueuse de l'environnement, l'organisation d'une mobilité douce à l'intérieur de Liège, mais aussi entre Liège-centre et sa périphérie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de **M. Philippe Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je

viens à nouveau à cette tribune au nom du Ministre Henry, mais pour m'étonner de l'intitulé de départ sur «le retour du téléphérique à Liège». À ma connaissance — mais je ne suis pas Liégeois -, il n'y a jamais eu de téléphérique à Liège, ou alors on ne m'en a pas informé.

M. Edmund Stoffels (PS). – Pour ce qui concerne le titre, je ne prends pas la responsabilité, mais bien pour le contenu de la question.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de **M. Philippe Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Sur le contenu, alors, c'est plus important.

Mon collègue Philippe Henry a reçu à son cabinet les responsables du CHR de la Citadelle de Liège et a évoqué avec eux — c'était aussi leur demande — les problèmes de mobilité et de déplacement entre la ville et la Citadelle, avec toute la réflexion sur la mobilité douce et les modes de déplacement — on sait qu'ils peuvent être nombreux.

Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais vous avez cité 7000 navetteurs, ce qui montre l'importance de ces aller-retour entre le centre-ville et la Citadelle.

La réflexion potentielle sur le téléphérique n'a de sens qu'intégrée globalement, notamment avec la réflexion sur le tram.

Concrètement, il a été décidé de regarder les aspects de faisabilité technique, de regarder le coût éventuel d'une telle opération — parce que ce n'est pas gratuit, que ce soit en creusant ou en mettant des pylônes vers le haut -, d'envisager le coût du fonctionnement de ce genre d'installation, puis d'analyser le débit de passagers qu'on pourrait amener vers la Citadelle.

Ce n'est qu'après avoir un premier regard sur ces éléments-là qu'on pourra voir si cela vaut la peine ou non d'envisager une réelle étude.

Téléphérique ou pas, la question de la mobilité à Liège entre le cœur de ville et la Citadelle — pour l'avoir moi-même fréquenté à deux-trois reprises — est un réel enjeu qui doit être pris en main, notamment au travers de ce tram que le Gouvernement wallon soutient au cœur de Liège et dans le projet de bassin liégeois plus globalement.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner à ce stade, tout en ayant développé sur un titre qui ne vous appartient pas, Monsieur Stoffels.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour le contenu de la réponse qu'il a donnée. J'accepte surtout que, pris ainsi dans le feu, il ne puisse pas être plus précis par rapport à la question que je lui posais.

Je suis déjà heureux d'apprendre que le gouvernement n'a pas fermé les portes à une réflexion de ce style-là et qu'au contraire, il serait d'accord d'étudier la faisabilité économique et technique, puis la faisabilité de praticabilité concrète dans le cadre d'un dossier plus global qui va se pencher sur la mobilité douce dont Liège a tant besoin, notamment en vue de l'organisation de l'Exposition internationale pour laquelle Liège est candidate pour l'année 2017.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'I.P.W. VA-T-IL INVESTIR AU PIED DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI?»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'I.P.W. va-t-il investir au pied de la cathédrale de Tournai?».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, on doit l'origine de Tournai, paraît-il, à Tarquin l'Ancien, un roi romain, avant les empereurs puis après beaucoup de changements de régimes — il paraît qu'il va encore y en avoir dans les semaines et les mois à venir, d'ailleurs. C'est ce qui, sans doute, fait en sorte que Tournai revient dans l'actualité wallonne puisque c'est un coin merveilleux. Pour ceux qui ne connaîtraient pas, je ne peux que vous vendre, Monsieur le Ministre du tourisme, ce coin et la cathédrale de Tournai où l'on a à la fois le repos, la piété — pour ceux qui y croient — et tout ce qu'il faut comme services — pour ceux qui n'y croient pas.

(Réactions dans l'assemblée)

Il y a un bâtiment assez ancien, qu'on appelle l'«Hôtel des anciens prêtres», dans lequel je ne suis jamais allé, Monsieur Walry.

Ceci dit, cet hôtel intéresse manifestement plus d'une personne. Au départ, la Commune de Tournai vantait un nouvel hôtel quatre étoiles. Il y a des hôtels trois étoiles mais pas quatre étoiles. Tout le monde pensait que les touristes français viendraient enfin en nombre. Après, on s'est dit que l'UCL, qui s'étend un peu partout maintenant avec une tendance à vouloir valoriser le patrimoine architectural tournaisien, pourrait très bien s'y installer.

Jusque là, il y avait donc deux options. Puis, voici quelques jours, une conversation relayée par le ministre-président à un député provincial, au demeurant un ami — Serge Eustache, pour ne pas le citer -, nous parle de l'Institut du patrimoine wallon qui viendrait y mettre une institution muséale dans laquelle on parlerait évidemment des Romains — mais pas seulement -, tout ce qui s'est passé depuis lors, les trésors que cette cathédrale cache et qui ne sont pas toujours montrés, cette beauté qu'est Tournai. Tout cela pourrait se réunir à ce même endroit.

On cite vos compétences. Je ne crois qu'au bon Dieu, je m'adresse donc plutôt à lui qu'à ses saints. Le bon Dieu, en la matière, c'est le ministre du patrimoine wallon, mais c'est aussi le ministre des travaux publics puisque, à un moment donné, la presse a vite corrigé le tir en disant: «Non, ce n'est pas l'I.P.W., c'est le SPW».

Pour moi, peu importe que ce soit l'un ou l'autre, dans la mesure où vous êtes quand même le ministre de tutelle. Avez-vous décidé, Monsieur le Ministre, d'investir Tournai pour faire de ce bâtiment des anciens prêtres, ce que tout le monde — ou une partie de Tournai — attend? Je dis bien «une partie», parce qu'ils ne sont jamais d'accord entre eux, de toute façon là-bas, les membres de la majorité, dont vous êtes, pour l'instant, cela risque de changer, du moins je l'espère, mais réellement, va-t-on faire de cet endroit un centre muséal que le monde entier nous enviera? Dans l'affirmative, où allez vous chercher l'argent? Où en est le dossier? Qui vous a interpellé? Quand vous a-t-on demandé ce que vous aviez comme budget à disposition pour cette bonne ville de Tournai?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Député, ma réponse sera beaucoup plus courte que votre question. L'IPW n'a pas déposé d'offre pour l'«Hôtel des anciens prêtres» et n'a jamais été contacté — ni mes services non plus. Donc, nous n'avons pas de projet là-bas et cela a d'ailleurs été, je pense, relaté par la presse hier. Il y a eu une première déclaration du bourgmestre de Tournai, M. Massy, contredite dès le lendemain par l'IPW. Je ne peux que confirmer les termes: pas de tractations, pas de budget disponible, pas de budget demandé non plus. Nous ne sommes au courant de rien concernant ce projet, ni à l'IPW ni au SPW.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – D'après Tarquin l'Ancien, je pense que seuls les fantômes connaissent les réponses de ce fameux dossier, puisque le ministre de tutelle me dit que «Le cartable est vide. Même sans parler d'argent, je n'ai pas eu la moindre émotion sur ce dossier puisque personne ne m'en a parlé». Il faut croire qu'on parle de vous à Tournai beaucoup plus que vous n'en parlez puisque, là-bas, tout le monde est certain que vous étiez le sauveur de la cathédrale et des environs. Manifestement, tout ne se passe pas dans une communication directe entre Tournai et le ministre du patrimoine wallon.

Mais cela peut encore venir, c'est mon petit doigt qui me le dit.

QUESTION DE MME BARZIN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ «ANDENNE PRO SERVICES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la situation financière de l'entreprise de travail adapté «Andenne Pro Services».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Anne Barzin (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, «Andenne Pro Services» est une entreprise de travail adapté qui offre différents services, notamment de nettoyage, de plafonnage et de peinture.

Il me revient que cette entreprise de travail adapté connaît des difficultés financières particulièrement importantes et que, sans un rapide apport financier, elle devrait rapidement mettre fin à ses activités.

On sait que les entreprises de travail adapté n'ont pas échappé à la crise et vous avez réagi avec le gouvernement, en mars 2010, en lançant un plan de relance des ETA. Celui-ci se décline en cinq axes — je ne vais toutefois pas reprendre toutes les mesures ici.

Mes questions sont les suivantes: par rapport à «Andenne Pro Services», connaissez-vous la situation particulièrement critique de cette ETA? Certaines des mesures prévues dans votre plan de relance ont-elles été appliquées à «Andenne Pro Service»? Dans le cadre de l'élaboration de ce plan de relance, y a-t-il eu un *screening* des différentes entreprises de travail adapté? Si oui, des difficultés particulières avaient-elles déjà été décelées au niveau de cette entreprise de travail adapté? Une évaluation est-elle en cours? Enfin, avez-vous l'intention ou la possibilité de prendre des mesures complémentaires pour soutenir l'activité de «Andenne Pro Services» et permettre qu'elle puisse continuer à fonctionner?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président. Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les Députés, «Andenne Pro Services», est effectivement une entreprise de travail adapté importante, puisqu'elle compte plus de 35 travailleurs occupés aujourd'hui dans la région namuroise.

Elle connaît, effectivement, actuellement des difficultés. La situation m'est bien sûr connue — vous vous en doutez -, puisque nous avions lancé ce plan de reprise en 2010. Déjà alors, plusieurs ETA se trouvaient dans des situations difficiles.

Depuis lors, les choses ont évolué et, hélas pour «Andenne Pro Services», elles ont évolué dans le sens de plus grandes difficultés encore, non pas dans le sens de la conjoncture économique qui aurait influencé l'entreprise, mais plutôt dans le sens de la gestion de l'ETA qui doit, aujourd'hui, être améliorée.

Dès que j'ai connu cette situation, j'ai sollicité une rencontre avec les responsables de l'ETA et avec des responsables de l'AWIPH au sein de mon cabinet, ce qui a permis d'évaluer les pistes de solutions possibles.

Nous avons convenu que l'AWIPH verserait, de manière anticipative, les subsides du troisième trimestre de cette année, ce qui correspond à un montant d'environ 100000 euros. Cela permettra à l'entreprise de travail adapté de rechercher, pendant ce temps, de nouveaux clients et de tenter de récupérer un équilibre financier.

La deuxième proposition est de mettre à disposition de l'entreprise un auditeur comptable de l'AWIPH pour tenter d'améliorer l'organisation, notamment en termes financiers et comptables. Enfin, il leur a été conseillé de recourir à une agence-conseil d'économie sociale pour tenter de trouver de nouveaux marchés et des

solutions à la situation précaire rencontrée aujourd'hui, principalement liée aussi à l'obligation d'un remboursement d'un emprunt hypothécaire.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre.

La parole est à Mme Barzin.

Mme Anne Barzin (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je prends note des mesures qui ont été prises et de la rencontre qui s'est tenue en son cabinet avec les responsables de cette entreprise et l'AWIPH. Je pense que c'est vraiment important de soutenir cette entreprise de travail adapté et de régler ces problèmes de gestion. On a déjà connu la fermeture d'une entreprise de travail adapté en région namuroise, à Sambreville, l'année dernière et je pense que c'est vraiment important de pouvoir soutenir cette activité, particulièrement pour les 35 personnes qui y travaillent.

QUESTION DE M. SENESAEL À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LE COÛT DES IMPLANTATIONS IMMOBILIÈRES DU SPW»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. Senesael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «le coût des implantations immobilières du SPW».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Daniel Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, un titre du journal Sud Presse indiquait: «la Wallonie se ruine en locations». Mais quand on lit l'article, on constate qu'il s'agit en réalité de deux bâtiments situés à Jambes dont les coûts de location sont, pour l'un, d'environ 440000 euros et, pour l'autre, de 380000 euros.

À la lecture de cet article, j'étais un peu interpellé concernant les prix pratiqués. On interrogeait d'ailleurs une personne qui a la pratique du coût immobilier à Namur et qui estimait que les prix étaient soit surfaits, soit exagérés en comparaison avec d'autres immeubles.

C'est l'occasion, Monsieur le Ministre, de voir quelle est la politique suivie par le gouvernement, et vous en particulier, en matière de locations. À ces prix-là, une analyse a-t-elle été faite quant à l'opportunité éventuelle d'acheter un bâtiment, d'en être propriétaire? Y a-t-il aussi, au niveau budgétaire, des phases de constructions qui sont prévues pour loger les différents ministères wallons? Et puis, qu'en est-il aussi des compétences qui seront transférées et d'autres agents qu'il faudra peut-être abriter?

D'avance, merci, Monsieur le Ministre, de faire le point en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Senesael, vous avez raison de ne pas vous arrêter au titre de l'article. Et je dois dire que vous auriez même eu raison de ne pas vous arrêter à l'article. Nous avons demandé une correction de cet article, mais celle-ci n'est toujours pas parue.

Je vais la faire ici, en séance, puisque que vous me faites la joie de me poser cette question et de me permettre d'expliquer ce qu'il en est.

Un des deux bâtiments concernés est le Prince de Liège. Ce bâtiment n'est pas loué seulement par la Wallonie mais aussi par le Fédéral. La Régie des bâtiments du Fédéral loue une partie du bâtiment — quelques centaines de mètres carrés également. C'est M. Reynders qui a signé ce contrat, pour un montant de 168 euros par mètre carré. Dans le même bâtiment, la Wallonie loue pour un montant de 156 euros par mètre carré.

Dire que la Wallonie gaspille ses moyens en louant à ce prix-là poserait problème, me semble-t-il, quand on compare avec le prix loué par d'autres pour ce nouveau bâtiment — car il s'agit bien d'un bâtiment neuf —

et quand on regarde les places de parking dans ce bâtiment — 12 pour le Fédéral, 40 pour la Région wallonne -, cela démontre, je pense, le fait que nous avons, à l'époque, bien négocié le prix de location de ce bâtiment.

J'ai été plus loin, parce que mon cabinet, interpellé par l'article, a pris contact avec l'expert qui est cité dans le journal, en lui demandant: «Voilà, 5 000 m², nous sommes preneurs, de toute façon, il y aura les transferts de compétences. Donnez-nous un bâtiment, montrez-nous un bâtiment que vous pouvez nous proposer au prix qui avait été cité». Je crois que c'était 120 euros par mètre carré et il était dans l'impossibilité de nous montrer, de nous présenter, de nous proposer le moindre bâtiment, à ce prix-là, bien entendu.

Pour vous donner, de manière plus globale, encore un chiffre — excusez-moi de vous assommer avec des chiffres -, la location moyenne tourne autour de 116 euros par mètre carré dans le namurois et, au global de l'ensemble des bâtiments que la Wallonie loue, on est à 113 euros par mètre carré.

Je parle beaucoup de location alors que notre intention est déjà concrétisée dans la réalité des faits. Il y a aussi le fait de jouer sur les aspects de la Wallonie comme propriétaire de ses propres bâtiments: 51 % des formules locatives nous conduisent à devenir propriétaires à la fin du bail., c'est aussi intéressant, comme propriétaires, à ce moment-là, car nous avons plus de poids sur le marché, cela, en lien avec les transferts de compétences, d'ailleurs.

Je vois bien le marché qui se développe et les intentions des uns et des autres d'utiliser les espaces, les terrains que nous avons construits pour nous-mêmes. Cela, pour justement pouvoir contrer ce risque d'augmentation des prix liée au transfert des compétences et au transfert de personnel.

Voilà mes réponses sur le volet précis «Prince de Liège». Je crois avoir pu vous rassurer à ce propos et sur celui de la politique globale, tout en restant dans le cadre d'une question d'actualité, où je dois forcément être très précis, mais limité dans le temps.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – Ce sera beaucoup plus court, Monsieur le Président. Je voudrais remercier M. le Ministre pour les éléments d'information qu'il nous apporte dans le temps imparti et qui nous rassurent sur la volonté du gouvernement de veiller au mieux à traduire dans les faits les différents objectifs qu'il s'est fixés.

QUESTION DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE ET LES DÉCISIONS NÉGATIVES QUI SE SUIVENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la sidérurgie liégeoise et les décisions négatives qui se suivent».

M. Furlan répondra en lieu et place de M. le Ministre Marcourt, excusé.

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Monsieur le Président.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. – La parole est à M. Bolland.

M. Marc Bolland (PS). – Monsieur le Président, il y a un problème. Sans frustrer personne, j'ai une question à vous poser: ce point a été évoqué hier en Commission de l'économie en l'absence du ministre. Une question a été posée au ministre sur le sujet par une députée de l'opposition et, à l'unanimité de la commission, par courtoisie, la députée MR a accepté de reporter le problème au retour du ministre.

On vient ensuite, aujourd'hui, poser une question d'actualité. Du point de vue strictement du règlement, indépendamment d'autres considérations d'autre nature, je m'interroge sur le fait qu'en principe, quand une

question est inscrite, comme le stipule l'article 137 du règlement, à l'ordre du jour d'une commission, on ne revient pas avec une question d'actualité sur le sujet.

Je voudrais simplement connaître votre arbitrage.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député.

La question n'ayant pas été posée hier, la jurisprudence de la Conférence des présidents fait qu'elle est acceptable aujourd'hui, en question d'actualité.

Je ne peux que vous répondre de cette façon.

J'invite M. Noiret à poser sa question.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'il y a une erreur de communication et, avant que vous ne paniquiez, je voudrais m'exprimer.

(Rumeurs dans l'assemblée)

M. le Président. – Le règlement est clair et je vous propose, Monsieur Noiret, de poursuivre.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Il y a manifestement une erreur dans la manière dont les questions ont été transmises.

Ma question ne porte pas sur ce qui était en cause en commission hier, soyons très clairs, mais bien sur la difficulté liée à un certain nombre de communications qui s'accumulent et qui donnent lieu à des informations diverses dans la presse. Donc, n'ayons pas d'ambiguïté sur le fond du dossier. En effet, nous avons convenu hier que nous travaillions là-dessus en commission.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Suite

QUESTION DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE ET LES DÉCISIONS NÉGATIVES QUI SE SUIVENT»

M. le Président. – La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question — et merci, Monsieur le Président, c'est une habitude qu'il va falloir prendre — ne porte pas sur une analyse de la sidérurgie, sur ces ensembles-là.

Il y a manifestement, en termes de communication, quand on lit l'article d'aujourd'hui, une difficulté qu'on ne résoudra pas immédiatement, la question d'actualité ne permettant pas ce genre de choses.

Mon but est de vous inviter, Monsieur le Ministre, — et je comprends bien que c'est vers le Ministre Marcourt que la question va devoir revenir — à expliquer pourquoi une communication — et le ministre s'en est déjà largement expliqué en commission — d'un OIP sous autorité ministérielle, qui a une mission déléguée singulièrement à ce niveau, a fait l'objet de ce type de fuite.

Est-ce réellement une nouvelle fuite, est-ce une communication concertée? C'est bien là la question, Monsieur le Ministre. Quelle analyse avons-nous aujourd'hui, qui permette — je crois que c'est bien l'enjeu de ne pas aborder le fond aujourd'hui — que nous ayons un débat sérieux?

Cela commence à devenir extrêmement désagréable de devoir consacrer du temps à un certain nombre d'éléments qui sont de type «comment cela fonctionne» plutôt que de voir quels projets nous développons autour de la sidérurgie.

Quelle analyse, Monsieur le Ministre, posez-vous, comme votre collègue — j'imagine que le cabinet a dû préparer une réponse — sur ces fuites, si tant est qu'il s'agit d'une fuite? Elles sont régulièrement dénoncées et cela n'apporte pas la sérénité nécessaire pour pouvoir construire des solutions avec l'ensemble des acteurs. De plus, elles font passer les pouvoirs publics wallons pour une sacrée bande de «branques».

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan en lieu et place de M. le Ministre Marcourt, excusé.

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en lieu et place de **M. Jean-Claude Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, je ne me prononcerai pas sur la courtoisie entre collègues, il ne m'appartient pas de faire ces arbitrages. Je suppose que vous l'évoquerez en commission, devant le ministre.

Ceci dit, notons dès à présent que, sur le sujet de votre question, ArcelorMittal n'a, à ce jour, fait aucune déclaration.

Ce que vous évoquez, finalement, rentre dans la logique des choses puisqu'ArcelorMittal a pour volonté de fermer la phase à chaud à Liège. Qui dit fermeture de la phase à chaud, dit fermeture des hauts fourneaux. S'il y a fermeture des hauts fourneaux, il n'y a donc plus de production de gaz. S'il n'y a plus de production de gaz, il n'y a donc pas de quoi alimenter la filière énergétique ad hoc.

À ce stade, il n'y a ni déclaration de ArcelorMittal, ni prise de position des délégations syndicales, ni prise de position du Gouvernement de la Région wallonne.

Bien sûr, mon collègue, Jean-Claude Marcourt, de retour de l'étranger, ne manquera pas de se positionner sur ce dossier et de le reprendre là où il l'avait laissé il y a quelques jours, en partant défendre les intérêts économiques de la Wallonie au Vietnam.

M. le Président. – La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Je ne comprends pas la difficulté, pour M. Furlan, de répondre à cette question spécifique, d'autant plus que, manifestement, l'information n'a pas bien circulé. Ce n'est pas dramatique en soi, mais je voudrais redire combien cette question de la maîtrise de notre communication, non seulement du gouvernement — ici, bien entendu, il n'y a pas eu de communication du gouvernement -, mais aussi d'OIP chargés par ce gouvernement de pouvoir mener un certain nombre de missions tout à fait spécifiques dans ce dossier, est importante.

Il faudra sans doute revenir sur ces questions qui interviennent au niveau d'éléments centraux de ce dossier.

QUESTION DE M. PRÉVOT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LES RÉCENTS PROPOS D'UN MINISTRE FRANÇAIS CONCERNANT L'ÉVENTUELLE ORGANISATION EN ALTERNANCE DU GRAND PRIX DE F 1 ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. Prévot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les récents propos d'un Ministre français concernant l'éventuelle organisation en alternance du Grand Prix de F 1 entre la France et la Belgique».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Maxime Prévot (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, tout d'abord, je tiens à souhaiter à M. le Président la bienvenue dans cette fonction.

Je me permets de me tourner vers le banc du gouvernement pour poser cette question d'actualité puisque le ministre français des sports, le double champion olympique David Douillet, a eu l'occasion de déclarer, il y a peu de temps, à Radio Monte-Carlo, s'exprimant à propos des Grands prix de Formule 1, que la France était prête, dans les *starting blocks*, qu'elle avait déjà eu l'occasion de faire son tour de table avec Bernie Ecclestone pour régler les modalités financières et qu'elle était simplement, aujourd'hui, dans l'attente d'une réponse du côté de «nos amis belges», pour le citer.

Cela n'a pas manqué de m'interpeller puisque, de manière régulière, la question du devenir du Grand Prix de Francorchamps a souvent été évoqué en commission, avec des pistes, des hypothèses tracées sans que le Ministre Marcourt ne se détermine de manière ferme sur l'une ou sur l'autre.

L'un des membres du cabinet du Ministre Marcourt, à en croire le Belga qui est sorti, a évoqué, en réponse aux interrogations, qu'une avancée significative — pour reprendre ses termes — allait être opérée dans le courant du mois de mars.

Nous sommes donc au mois de mars. De quelle avancée significative s'agit-il ou pourrait-il s'agir? Est-ce que la Belgique est toujours dans les conditions pour pouvoir, avec le grand magnat de la Formule 1, garantir la pérennité du circuit, même une année sur deux, puisqu'on évoque que le circuit coûterait plus de 22 millions d'euros par prestation alors que les budgets maxima, déterminés tant en France qu'en Belgique, tourneraient plutôt aux alentours des 15 millions?

Est-il toujours plausible de conserver le circuit dans ce cadre financier, puisque l'on sait que, du côté d'Austin, par exemple, ou du Bahreïn, il y a des clients qui frappent à la porte?

Quelle est la perspective du devenir de ce circuit et quelle est cette avancée significative annoncée par le cabinet du ministre dans le courant de ce mois?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville., en lieu et place de **M. Jean-Claude Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Merci, Monsieur le Président, chers collègues, bien qu'ayant les mêmes cheveux que M. Marcourt, ou en tout cas, la même couleur, je ne prétends pas avoir sa compétence sur le dossier.

En ce qui concerne l'annonce qui doit être faite par le ministre dans le courant de ce mois, laissons-lui le temps de la faire, nous ne sommes pas à la fin mars! À ce propos, je n'ai aucune information à vous donner.

Ceci dit, pour répondre à votre question, nous sommes nombreux à considérer que le Grand Prix de Francorchamps est une vitrine internationale essentielle pour l'image de la Wallonie et son développement économique. Dans ce cadre, le Ministre Marcourt a confié la mission à Étienne Davignon d'examiner les pistes pour pérenniser l'organisation de ce Grand Prix à des coûts budgétaires acceptables, raisonnables, pour la région.

Dans ce cadre, une des pistes évoquées a été l'organisation d'un Grand Prix en alternance avec le circuit du Castelet en France. Il me signale qu'une lettre d'intention non engageante a été signée entre la société organisatrice du Grand Prix de Francorchamps et la Commission interministérielle chargée, en France, des organisations sportives de grande ampleur.

Suite à votre question, le cabinet de mon collègue a évidemment contacté M. Davignon qui signale qu'à ce jour, les lignes n'ont pas bougé en ce qui concerne ce dossier. On s'étonne, finalement, de la déclaration du ministre des sports français concernant une prise de position de la Belgique qui serait en attente sur ce sujet.

J'ajouterai — et ce n'est pas dans la réponse de mon collègue, je le dis à titre personnel — que la période quelque peu agitée que nous vivons en France pour l'instant est sans doute propice à ce type de déclarations, faites pour séduire un électorat qui doit se prononcer sur une échéance électorale fondamentale dans les prochains jours, les prochaines semaines.

J'en reviens à la réponse de mon collègue Jean Claude Marcourt, pour vous dire que, in fine, de toute façon, ce sera, comme vous l'avez cité, le magnat financier de l'organisation du Grand Prix de Francorchamps, à savoir Bernie Ecclestone, qui se prononcera sur le principe même de la possibilité d'une alternance entre les deux Grands Prix, ce qui à ce jour, à mon avis, n'a pas encore été fait.

Voilà, chers collègues, ce que je peux vous dire au nom de mon collègue M. Marcourt sur ce sujet éminemment important pour la Wallonie. En tout cas, je le considère comme tel.

M. le Président. – La parole est à M. Prévot.

M. Maxime Prévot (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Évidemment, ils appellent d'autres chapitres et d'autres pages qui doivent encore s'ouvrir.

Je note bien le courrier d'intention non engageant qui a été adressé par le responsable, M. Davignon, pour ne pas le citer, aux autorités de la F1.

Je n'en sais en tout cas pas davantage sur les intentions de la Wallonie, en tant qu'institution à proprement parler. À cet égard et donc, probablement qu'il sera nécessaire de poursuivre le débat en commission pour y voir plus clair derrière l'écran de poussières lié au démarrage.

QUESTION DE M. DE LAMOTTE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «LE COÛT ESTIMÉ DE 800 MILLIONS POUR LA DÉPOLLUTION DES SITES D'ARCELOR MITTAL À LIÈGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «le coût estimé de 800 millions pour la dépollution des sites d'ArcelorMittal à Liège».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais apporter quelques éléments par rapport à la situation qui a déjà été évoquée par mon collègue à cette tribune.

L'actualité du jour évoque les coûts éventuels d'assainissement des sols par ArcelorMittal suite à un certain nombre de décisions qui sont prises ou qui seront prises, puisque personne ne connaît l'avenir de manière exacte. Tout le monde sait bien qu'il y a des revendications en sens divers et que les Liégeois, dont je fais partie, qui sont dans l'assemblée, sont très attentifs à la situation.

Monsieur le Ministre, les montants évoqués aujourd'hui concernant l'assainissement des sites éventuels par M. Mittal se situent entre 600 et 800 millions d'euros, avec le coût de la revente de la mitraille — je mets de côté la problématique des centrales énergétiques puisque ce n'est pas la question aujourd'hui.

Je suis étonné par ces chiffres, ces montants. Ma question est de savoir s'il y a «un pilote dans l'avion» par rapport à ces montants, à ces investissements qui seront nécessaires pour assainir un certain nombre de sites — si pas tous -, s'il y a une réouverture d'un certain nombre de sites. Est-ce que la SPAQuE est concernée, est-ce qu'il y a effectivement des données scientifiques qui ont été produites?

Je pense qu'il serait peut-être temps de mettre tout le monde autour de la table pour évoquer ces différentes situations, sans empiéter sur les situations d'avenir qui sont nécessaires. Je sais bien que la procédure Renault est en cours, que cette concertation sociale est indispensable et qu'il faut la poursuivre.

On «s'envoie des chiffres à la tête» sur des montants qui ne me paraissent pas basés sur des réalités économiques ou qui peuvent être réels, parfois. Il faut avoir des certitudes sur ceux-ci et savoir qui va payer dans le cadre de cette intervention.

Je crois qu'une prise en main d'un pilotage de cette problématique est importante parce que, s'il faut un jour réhabiliter des terrains, il faudra le faire en connaissant les sommes exactes qui sont en jeu.

Je vous remercie déjà pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en lieu et place de **M. Philippe Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – J'ai déjà eu l'occasion de vous remercier quatre fois aujourd'hui, Monsieur le Président. Je vais commencer par vous féliciter pour cette nouvelle fonction.

Pour répondre à la question de M. de Lamotte, toujours au nom de mon collègue Philippe Henry, ce dernier tient d'abord à rappeler que si, effectivement, M. Mittal devait décider de fermer définitivement ses

outils à Liège, il est évident — et le droit le prévoit — qu'il devrait, non seulement déconstruire les installations, mais aussi dépolluer les sols et le sous-sols.

C'est cela que mon collègue voulait en premier lieu rappeler. La Wallonie veillera à ce que cela soit respecté.

Quant à la question de l'évaluation financière des coûts liés à la déconstruction et à la dépollution, on peut à la fois avoir un raisonnement théorique qui pourrait nous amener à 600 ou à 800 millions — cela dépend des paramètres pris en compte -, mais c'est le coût réel qui sera facturé à M. Mittal, qui comptera réellement, en dehors de la théorie.

Pour établir ce coût réel, on peut déjà envisager l'historicité du dossier, identifier les activités qui ont été déployées sur les sites concernés, identifier aussi les propriétaires historiques qui ont déployé les activités. Dans un second temps, on peut voir quel est le projet de redéploiement et de reconstruction. C'est au croisement de la somme des deux que va se jouer le coût, non plus théorique à ce moment-là. On peut évoquer 200 euros par mètre carré mais c'est un coût purement théorique. Le coût réel sera facturé à M. Mittal.

Il est évident qu'à ce stade, des indices devant encore être développés, je ne peux pas vous donner le coût réel, précis, mais vous avez des éléments de réponse qui permettent de recadrer ce qui a pu être dit, par ailleurs, dans la presse.

On parle, pour l'instant, d'un chiffre de un milliard d'euros. D'autres montants ont été évoqués, mais on ne sait pas le dire pour le moment.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je reviendrai sur ce dossier parce qu'il faut un pilote dans l'avion — si vous me permettez — par rapport à cette évaluation et à la manière dont les choses vont se dérouler. Effectivement, ce sont des sommes considérables pour, non seulement assainir, mais aussi rendre ces terrains à l'activité industrielle, ce dont nous avons bien besoin dans la région.

PROJET DE DÉCRET ÉLARGISSANT LES CONDITIONS DE NATIONALITÉ POUR L'ACCÈS AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 532 (2011-2012) N° 1 ET 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Région wallonne

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Meerhaeghe, Rapporteuse.

Mme Isabelle Meerhaeghe, Rapporteuse. – Monsieur le Président, je m'en réfère à mon rapport écrit.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole dans le cadre de ce débat ?

La parole est M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, tout d'abord, nous nous réjouissons de l'intérêt qui est porté, au travers de ce texte, à la fonction publique wallonne. En effet, si certains décrient encore et toujours les fonctionnaires, force est de constater qu'ils constituent le fer de lance pour le fonctionnement des rouages de l'administration ainsi que l'application des décisions du gouvernement et du parlement. Nous devons donc œuvrer pour une fonction publique toujours plus performante, de qualité et diversifiée.

Ainsi, la DPR prévoit de rendre accessibles les emplois de la fonction publique de la Région wallonne aux ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre du développement d'une administration diversifiée, reflet de la société, et qui soit un exemple pour les autres employeurs, notamment en matière de recrutement de personnes de nationalité étrangère, et lutter ainsi plus activement contre les discriminations.

Le texte prévoit que: «Les non-Belges sont admissibles, dans les services du gouvernement et des personnes morales de droit public qui dépendent de la Région wallonne, aux emplois qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique, et aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'État ou des autres collectivités publiques». Une telle mesure d'ouverture de notre fonction publique doit être saluée.

Aussi, je voudrais rappeler que, lors de la dernière législature, des propositions de décret avaient été déposées par des auteurs faisant partie du groupe PS et, en particulier, par l'ancien chef de groupe Maurice Bayenet, qui avait déposé une proposition de décret élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique régionale, ainsi qu'une deuxième proposition de décret élargissant les conditions de nationalité aux emplois de la fonction publique communale et provinciale. Un problème d'ordre juridique avait été soulevé, à l'époque, quant à la mise en application de cette disposition.

Le Conseil d'État a, de nouveau, émis la critique d'une certaine faiblesse juridique du texte. Cet aspect a été débattu en long et en large en commission. Je ne souhaite pas revenir en détail sur cet aspect. J'acte que le gouvernement a effectué un choix et l'assume pleinement. Nous partageons bien évidemment la philosophie de ce texte. Mon groupe prône une politique d'ouverture et d'égalité de la fonction publique wallonne et ce, dans le respect de tout un chacun.

Néanmoins, j'invite le gouvernement à être vigilant lors des recrutements et à veiller à ce que chaque emploi vacant au sein de la fonction publique wallonne stipule si celui-ci est accessible aux seuls belges, sur base de l'avis de la Cour européenne, ou s'il est accessible à tous.

Ce texte contribuera à lutter contre la discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère. Ne soyons pas dupes! Il s'agit, malheureusement, d'une réalité qui existe toujours de nos jours. L'accès à la fonction publique est considéré, en principe, comme un attribut de la citoyenneté.

Soulignons que les procédures d'engagement dans le secteur public sont souvent plus transparentes que celles en vigueur dans le secteur privé. En effet, les conditions attachées aux différents postes à pourvoir font l'objet de publications préalables officielles et les procédures de recrutement sont réglementées. Les décisions de nomination doivent donc, à l'instar de tout acte administratif, être motivées et le Conseil d'État contrôle la légalité des procédures et le respect du principe de l'égalité d'accès à la fonction publique.

Ce texte s'inscrit donc dans un contexte plus général. Il doit nous permettre d'avoir une vision pluraliste de notre société multiculturelle. La Wallonie s'est choisie comme slogan: «Wallonie, terre d'accueil». Cela doit se traduire en actes. Ce projet de décret apporte une pierre à cet édifice.

En effet, que peut-il signifier dans une société tiraillée par les exigences de compétitivité, préoccupée par les questions de partage du travail et du temps de travail, hantée par les phénomènes de délocalisation des entreprises vers des pays à faible coût de la main d'œuvre et déchirée par le démantèlement progressif du droit au travail?

Comme le mentionnait Paul Martens dans son ouvrage «Les droits économiques, sociaux et culturels dans la Constitution», peut-être peut-on, en effet, percevoir l'insertion, dans notre législation, des droits économiques, sociaux et culturels comme «le message que, comme une bouteille à la mer, nos constituants ont lancé aux générations futures». Il n'est peut-être pas sot d'imaginer que la mutation économique et sociale qui s'opère actuellement est susceptible de menacer les fondements intrinsèques de la personne humaine que le droit au travail permettra de sauvegarder ou d'anéantir, selon l'usage qui en sera fait.

En guise de conclusion, chers collègues, il est primordial que la compétence prime sur tout autre critère en matière d'emploi et, notamment, le critère de nationalité. La fonction publique doit servir d'exemple.

Nous allons donc, en tant que groupe PS, soutenir ce texte. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Florence Reuter (MR). – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, l'intervention de M. Stoffels me réjouit car, sur ce projet de décret, le débat de fond n'aura malheureusement pas eu lieu.

Je m'explique : en commission, la discussion sur le texte permettant aux non-Belges d'accéder à un poste au sein de la fonction publique wallonne s'est limité au seul aspect juridique et l'aspect anti-constitutionnel de la proposition. La majorité a évité le débat sur le fond, je le regrette.

Mes collègues des autres groupes politiques ont rappelé la faiblesse juridique de ce projet et invité le gouvernement, — et M. Stoffels vient de le faire une dernière fois — à faire preuve de prudence. Cependant, malheureusement, le parlement sera passé à coté du sujet.

La majorité s'apprête à voter un texte qui viole la Constitution. Ce texte est proposé par un ministre Écolo. Le PS, par le passé, avait déposé des propositions analogues et n'avait pas osé transgresser les avis constants du Conseil d'État. D'ailleurs, M. Eerdekens s'est abstenu lors de ce vote. Quant au cdH, après une belle tirade, Monsieur Foumy, est rentré dans le rang.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je ne vous permets pas de m'interpeller alors que je suis en pleine conversation avec M. le Ministre. Je trouve cela vraiment indécent.

Mme Florence Reuter (MR). – Personne ne saura ce que pensent les centristes de l'accès à la fonction publique aux non-Belges.

Je viens de le dire, il ne fait aucun doute, comme le souligne le Conseil d'État, que permettre à des personnes ne disposant pas de la nationalité belge d'accéder à la fonction publique est contraire à l'article 10 alinéa 2 de la Constitution, lequel stipule : «Les Belges sont égaux devant la loi ; seuls, ils sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions qui peuvent être établies par une loi pour des cas particuliers».

Je ne referai pas le débat juridique que nous avons eu en commission, débat qui aurait pu être enrichi de l'avis d'un spécialiste en droit constitutionnel, comme le proposait le MR, demande rejetée par la majorité. Mais je tiens tout de même à rappeler que, si l'article 10 de la Constitution est contraire à l'article 39 du Traité instituant la Communauté européenne, la Cour de justice a estimé que, premièrement, seul peut être réservé à un Belge un emploi de souveraineté et, deuxièmement, un emploi qui ne revêt pas cette particularité doit être proposé aux citoyens de l'Union européenne et de l'Espace économique européen mais n'est, par contre, pas ouvert aux étrangers extra-communautaires.

Il était donc préférable, pour nous, d'attendre que la Belgique révise la Constitution afin qu'elle soit conforme aux engagements européens, au lieu de voter un texte dont les bases juridiques sont incertaines et voleront en éclats au premier recours devant la Cour constitutionnelle.

Rappelons aussi que l'article 10 est ouvert à révision. Des propositions en ce sens ont déjà été déposées au Parlement fédéral.

Alors, je vous entends encore, M. Nollet, me dire : «Le MR a voté une telle disposition en Région bruxelloise». C'est exact. C'était en juillet 2002. Il y a dix ans, dans un contexte très différent.

Cependant, je vous rappelle aussi que le seul parti qui, à l'époque déjà, voulait ouvrir le débat sur l'interculturalité, c'était le MR. Le président du mouvement avait, alors, à l'époque, osé jeter un pavé dans la marre, en déclarant publiquement : «L'intégration est un échec». C'était une phrase provocatrice, certes, mais qui avait permis d'aborder ces questions de société sans tabou. Jamais alors, un sujet n'avait autant suscité de débats, de rencontres, d'articles de presse, de reportages, de cartes blanches, pour en arriver au constat que les politiques publiques n'avaient pas permis, à ceux qui avaient fait le choix de s'établir chez nous, de participer pleinement à la société qui les avait accueillis.

C'est d'ailleurs à cette époque qu'une table-ronde sur le thème «Osons vivre ensemble» a été menée par Guy Verhofstadt et Laurette Onkelinx. Ce même Gouvernement fédéral avait également mis en place une «Commission du dialogue interculturel».

Oui, il y a dix ans, le MR a permis que des non-Belges accèdent à la fonction publique bruxelloise. Oui, le MR a posé le débat d'une société partagée par tous, et a lancé un signal fort, un coup d'envoi à la mise en place de politiques favorisant l'intégration de tous.

Dix ans plus tard, l'intégration peut-elle être qualifiée de réussite? Nous ne le pensons pas. J'en veux pour preuve la mise en place des Assises de l'interculturalité, en 2009. En ce qui concerne notre région, il y a une incapacité de ce gouvernement à adopter une position commune. Nous attendons toujours les propositions transversales sur l'interculturalité, promises il y a un an déjà, par le ministre-président. Ce dossier, de l'aveu de M. le Ministre-Président Demotte, qui n'est plus dans cette salle, est passé à l'arrière- plan.

Le MR a pourtant tenté de lancer le débat sur la question du vivre ensemble et du partage des valeurs universelles. C'est bien de cela dont il s'agit. Cependant, toutes nos propositions sont rejetées d'un revers de la main ou encommissionnées comme celles, souvenez-vous, relatives à l'interdiction du port de signes convictionnels ou au parcours d'intégration que M. Borsus abordera tout à l'heure.

Le Ministre de la Fonction publique — vous, Monsieur Nollet — a eu le sens de la formule. Vous avez dit: «Le gouvernement n'a pas la volonté de se préoccuper de l'intégration. Je gère mes compétences. Permettre l'accès de la fonction publique wallonne à des non-Belges est de mon domaine de compétences.». Voilà encore une belle illustration de l'incohérence de ce gouvernement!

Mais concrètement, lorsque nous abordons ces thèmes, nous entendons régulièrement la majorité nous rétorquer que le moment est mal choisi. C'est à mon tour de vous demander si le moment est bien choisi. Croyez-vous sincèrement que, dans le contexte économique actuel, dans une situation de crise sans précédent et vu la situation du marché du travail dans notre région, les Wallons vont comprendre que le gouvernement considère comme une priorité d'ouvrir des postes dans la fonction publique aux ressortissants de tous les pays du monde? D'autant que, vous le savez comme moi, cela ne concerne que très peu de candidats qui disposeront des connaissances linguistiques nécessaires, d'un diplôme reconnu et qui réussiront le concours exigé.

C'est, en fait, une disposition avant tout destinée à se donner bonne conscience et à se faire valoir sur la scène internationale.

Cette proposition, à notre avis, aurait dû être intégrée dans un ensemble de mesures en faveur d'une intégration volontariste. Sans cela, elle est un leurre qui laisse de côté les vrais enjeux et éloigne le débat que nous devons avoir sur l'avenir de notre société dans ses fondements historiques et culturels.

Pourquoi ne pas offrir leur chance à celles et ceux qui n'ont pas eu d'autre choix que de quitter le pays auquel ils étaient attachés? Pourquoi ne pas leur offrir la chance de s'intégrer dans la société qui les reçoit en y apprenant la langue, les lois, les valeurs, en accédant à un emploi? Pourquoi étouffer ce débat de société?

Le texte qui nous est soumis n'a de sens que dans un débat global.

Voulons-nous défendre les valeurs, les principes, les droits et les devoirs que nous considérons comme universels, car devant s'appliquer à tous et être partagés par tous? La Wallonie est un des derniers villages européens à refuser cette logique évidente qui induit qu'une intégration réussie et voulue, passe par une imprégnation de la société dans laquelle on vit: il faut en connaître la langue, les us et coutumes, il faut en accepter les règles et les valeurs. Ce débat, je le répète, et nous le déplorons, n'a pas eu lieu.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole dans le cadre de ce débat?

La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, je pense que, dans ce débat, — j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission — cela ne sert à rien d'en rajouter, y compris autour du débat.

Je m'en tiendrai donc, si vous l'acceptez, à ce qui a pu être dit en profondeur en commission et dans la sérénité des travaux de la commission.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Brièvement, Monsieur le Président.

En écoutant Mme Reuter, je suis quelque part étonné : à Bruxelles, au début du siècle, le groupe MR avait effectivement lancé une initiative. À ce que je sache, dix ans plus tard, aucune initiative n'a été prise pour corriger le tir, ni pour faire marche arrière. Par conséquent, le MR bruxellois continue à maintenir la position initiale qu'il avait prise, il y a une dizaine d'années.

Aujourd'hui, Mme Reuter dit que le contexte a changé. La seule conclusion, en guise de boutade, qui me reste par rapport à cela, est qu'il y a dix ans, c'était le groupe MR-FDF qui avait fait l'initiative, tandis qu'aujourd'hui, c'est autre chose.

M. le Président. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Florence Reuter (MR). – Je n'ai pas grand chose à ajouter, Monsieur le Président, si ce n'est qu'encore une fois, le débat de fond n'aura pas lieu.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles.

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Article premier

- L'article premier est adopté.

Art. 2

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET INSTITUANT UN PARCOURS D'INTÉGRATION, DÉPOSÉE PAR M. BORSUS, MME BERTOUILLE, MM. DODRIMONT, JAMAR ET MME PARY-MILLE (DOC. 405 (2010-2011) N° 1 ET 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret instituant un parcours d'intégration, déposée par M. Borsus, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Jamar et Mme Pary-Mille (Doc. 405 (2010-2011) N° 1 et 2).

Je rappelle aux membres que, conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Reuter, Rapporteuse.

Mme Florence Reuter, Rapporteuse. — Je m'en réfère à mon rapport écrit, Monsieur le Président.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole?

Mme Goffinet, MM. Kilic, M. Daele.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous dirais que nous sommes d'accord avec le groupe MR sur un point : un des grands enjeux qui se posent aujourd'hui en Wallonie, c'est la mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil structuré des migrants, un dispositif qui vise leur autonomie, leur intégration, leur émancipation ainsi que leur participation dans un projet commun de société, mais avec nuance.

J'ajouterais ensuite que la notion de parcours, bien que ne figurant pas encore dans la législation wallonne, est déjà bien présente dans les politiques et réflexions en cours au sein de notre gouvernement et du secteur dans son ensemble.

Il s'indique à l'estime des auteurs de la proposition à l'examen aujourd'hui d'approfondir la matière en vue de déposer une proposition modifiant le décret de 1996, à la fois pour formaliser l'existence de ce parcours, pour l'imposer à tous les primo-arrivants, individuellement, et pour prévoir les sanctions pour les récalcitrants.

Pour le cdH, comme pour le gouvernement, la présence de citoyens d'origine étrangère ou d'étrangers constitue une formidable source de richesses pour notre société. Cela pose inévitablement des défis, tous liés au bien vivre ensemble. Il faut pouvoir y faire face.

Concernant les primo-arrivants, le gouvernement s'est engagé, en 2009, à mettre en place, au départ des initiatives existantes et des organismes en place, un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants qui aura pour objectif de fournir à la personne le soutien et les informations nécessaires pour mener sa vie dans notre région, en toute autonomie.

En vertu du décret du 4 juillet 1996, la Wallonie développe sa politique d'intégration en s'appuyant sur les pouvoirs locaux et associations, via la création des Centres régionaux d'intégration. Cette politique représente, au niveau wallon, un budget de 3,25 millions d'euros pour 2012. S'ajoutent à cela les subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, pour 2,06 millions d'euros, ainsi que les subventions accordées à des organismes de recherche, d'information et d'action en matière d'intégration des migrants, pour 375 000 euros en 2012. Citons encore les plans de cohésion sociale dans les villes et les communes, les appels à projets annuels, les initiatives locales de développement social ainsi que, pour compléter ce dispositif d'aides aux opérateurs wallons, le FIPI.

Enfin, n'oublions pas non plus, dans ce vaste paysage, parmi les acteurs de première ligne, les CPAS et, à côté des politiques publiques, le rôle ô combien important et innovant des initiatives portées par le très riche milieu associatif wallon.

On le voit, en Wallonie, les politiques d'accueil des primo-arrivants varient d'une commune à l'autre et d'une sous-région à l'autre. Elles s'appuient sur des initiatives, tantôt régionales, tantôt communales, tantôt associatives. Comme tous ces acteurs agissent quelque peu en ordre dispersé, l'impact de leurs actions est évidemment très difficile à évaluer.

Un constat s'impose en conséquence : une grande majorité des acteurs sociaux de ce secteur très complexe relève un manque de coordination entre acteurs et associations de terrain, ainsi qu'un manque d'informations sur les outils existants. Ce sont des critiques qu'il faut pouvoir entendre. Nous sommes tous concernés, le monde associatif, les responsables publics, les régions, la province mais aussi les villes et les communes.

En Flandre, on l'a évoqué, un parcours d'intégration est déjà mis en place au travers de la politique d'*inburgering*. En Wallonie, si des choses sont effectivement aussi en place et si elles évoluent dans le bon sens, il faut néanmoins reconnaître — mais n'est-ce pas un mal wallon ? — que rien de tout ceci n'est encore structuré à l'heure actuelle. Les conséquences en sont un saupoudrage des moyens, pour un manque de résultats probants et significatifs.

À ce sujet, il y aurait certainement lieu d'analyser les politiques wallonnes en place. Nous plaidons donc pour qu'une évaluation globale et objective de celles-ci et de leur coordination puisse être réalisée. L'accueil des primo-arrivants est, je le redis, une matière très complexe. Il faut donc des repères pour pouvoir l'améliorer et la faire évoluer. La Flandre a adopté une option qu'il faut, nous le croyons, analyser en profondeur. Des exemples qui nous viennent de l'étranger, que ce soit du Canada, des Pays-Bas, de la Nouvelle Zéland, doivent aussi pouvoir alimenter notre réflexion en la matièree.

Sur le principe, le cdH est donc demandeur d'une politique d'accueil beaucoup mieux organisée. Néanmoins, il estime que c'est le Gouvernement wallon qui est le mieux à-même de faire une proposition concrète en la matière. Il attend cette proposition structurée de rationalisation de la part de Mme la Ministre et ce, pour 2012. Elle nous l'a en tout cas annoncé et c'est déjà une bonne direction.

Mme la Ministre nous a également fait savoir qu'elle allait travailler et reviendrait au gouvernement, dans le courant de l'année 2012, avec une note bien plus précise. Ses services, mais aussi la Commission wallonne pour l'intégration des personnes étrangères, y travailleraient et seraient en passe de faire des propositions. Il y aurait des projets de rencontre, si j'ai bien entendu. Tout cela se fait en concertation et c'est une bonne chose.

Cependant, une réserve du cdH peut d'ores et déjà être formulée quant à l'aspect «volontaire» du parcours proposé dans la note d'orientation de Mme la Ministre. Pour le cdH, comme Marc Elsen l'avait signalé au mois de janvier dernier, l'objectif doit être, d'abord et avant tout, de créer un circuit de motivation. Il y a des droits mais il y a aussi, pour tous, des devoirs.

Pour nous, créer ce circuit de motivation passe nécessairement par un certain nombre d'éléments d'obligations. La question n'est pas de savoir s'il faut qu'il y ait obligation ou pas, mais de savoir sur quoi porte l'obligation. Cela doit être une obligation de moyens plus qu'une obligation de résultats, sans quoi, on se retrouverait dans une situation discriminante, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Par rapport à tout cela, il faut donc se donner le temps de la réflexion pour analyser les avantages et inconvénients des politiques mises en place ailleurs.

Au-delà de cette question précise, pour le cdH, il est de toute façon indispensable de mieux financer les opérateurs de terrain, ainsi qu'une meilleure coordination de ceux-ci et ce, dans le cadre, d'abord, de la sixième réforme de l'État, qui va confier aux entités fédérées des compétences supplémentaires, ensuite, dans le cadre de réforme des Fonds européens de soutien à l'intégration, qui vont être harmonisés pour la prochaine programmation 2014-2020.

Vous le voyez, nous avons tous des objectifs qui vont dans le même sens: une meilleure intégration des personnes qui arrivent en Wallonie. Le constat qui nous vient du terrain est qu'il existe une multitude d'outils destinés à faciliter les démarches des primo-arrivants et des personnes étrangères ou d'origine étrangère, mais qu'une meilleure coordination et rationalisation de ces outils devrait être opérée en vue d'augmenter leurs chances de réussite.

Nous voulons, par conséquent, un système coordonné et offert à tous les bénéficiaires. Le cdH adhère à la volonté d'aboutir dans les plus brefs délais à un texte réformé et en phase avec les nouvelles réalités. Mon groupe soutiendra le gouvernement dans cette voie.

M. le Président. – J'allais proposer à M. Borsus de prendre la parole, mais il est au téléphone.

La parole est donc à M. Kilic.

M. Serdar Kilic (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, on constate encore aujourd'hui que des personnes vivent sur notre territoire, en Wallonie, depuis parfois 30 ans, sans par exemple parler le français, ou encore sans en comprendre la logique de fonctionnement ni les grands principes de notre citoyenneté. Elles ne peuvent dès lors pas, dans la plupart des cas, bénéficier des droits qui leur sont en principe acquis, puisqu'elles en ignorent même parfois l'existence. Il s'agit bien évidemment de situations que nous ne pouvons pas tolérer dans une démocratie comme la nôtre.

Pourtant, la Wallonie a toujours été une «Terre d'accueil». Elle a toujours su montrer énormément de proactivité en matière d'accueil des personnes étrangères et de développement de politiques favorisant leur intégration, comme cela a été présenté par ma collègue, Mme Goffinet.

Parmi les initiatives en place, je pense aux Centres régionaux d'intégration, aux initiatives locales de développement social ou encore aux différents projets soutenus à travers le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

On le voit, nous ne partons pas d'une feuille blanche, tout n'est pas à créer.

Il est vrai, je le concède bien volontiers, qu'une meilleure coordination des offres existantes me semble tout à fait nécessaire au vu du contexte changeant. Ceci permettrait d'identifier les manques et de combler les lacunes existantes.

Mais n'est-ce pas exactement ce que le Gouvernement wallon est en train de faire? En effet, chers collègues, en mai 2011, le Gouvernement wallon s'est engagé dans la voie de la création d'un véritable parcours d'accueil du primo-arrivant, en collaboration avec les autres entités fédérées: la Communauté française et la CocoF.

Ce futur parcours s'articulera sur les mêmes grandes étapes que celles décrites dans la proposition de décret sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui: la notion d'apprentissage du français langue étrangère (FLE), d'acquisition des connaissances de base du fonctionnement de notre société, des droits et obligations de chacun et, bien sûr, d'insertion sur le marché de l'emploi reviennent dans les deux textes.

Malheureusement, les similitudes s'arrêtent là. Parce que, disons le, le texte qui nous est proposé par le MR se limite à trois choses: brosser rapidement et grossièrement le contenu d'un parcours d'intégration, insérer le caractère obligatoire de ce parcours et, enfin, introduire la notion de sanction en cas de non-respect de n'importe quelle étape de ce parcours imposé aux «récalcitrants», je cite!

Nous sommes face à un texte sans nuance, qui ne tient pas compte de l'existant.

Un texte sans nuance en ce qu'il laisse au gouvernement la tâche délicate de définir les règles relatives aux infractions, tout en déterminant un montant d'amende administrative qui peut monter jusqu'à 5000 euros! Un montant dont, sans doute, très peu de personnes pourraient s'acquitter. Quelle en est donc la réelle efficacité? On peut se le demander.

Ce texte sans nuance ne tient pas compte de l'importance de se baser sur le maillage local ni de l'important travail quotidien fourni par les nombreuses associations de terrain qui sont actives dans le secteur.

En effet, les communes et les CPAS ont un rôle très important à jouer dans l'intégration des primo-arrivants en ce qu'elles sont souvent le premier contact, le premier lien officiel qui est établi. À cet égard, certaines expériences pilotes ont déjà à été menées, qui ont montré tout leur intérêt.

Chers collègues, en plus d'être sans nuance, ce texte comporte également beaucoup d'imprécisions. Il ne stipule pas dans quelle langue seront donnés les modules d'initiation à la citoyenneté.

Il est pourtant parfaitement inutile de tenter de donner les clés de la compréhension de notre société — qui revêt tant de complexité — dans une langue qui n'est pas connue. Il persiste également beaucoup de flou quant au public à qui s'adresse ce parcours d'intégration. Le texte semble y inclure toute personne d'origine étrangère établie sur notre territoire, sans distinction de date d'arrivée.

Bien accueillir les personnes étrangères, c'est avant tout leur donner les clés de leur autonomie, de leur intégration et de leur épanouissement au sein d'une société qui peut se révéler parfois extrêmement différente de la culture d'origine qu'ils ont connue.

C'est cela, selon nous, la logique qui doit sous-tendre la création d'un parcours d'intégration, quelle qu'en soit la forme.

Nous ne pensons pas que le texte qui nous est soumis aujourd'hui soit à même d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous ne le soutiendrons pas.

Je me permets donc de vous inviter, Madame la Ministre, à concrétiser dans les meilleurs délais la décision de mai 20 11, car il s'agit d'une bonne voie dans la nécessaire intégration des personnes d'origine étrangère, ce qui renforcera encore plus la nécessaire cohésion sociale à travers laquelle toute société peut évoluer dans la tolérance et le respect mutuel, et qu'il convient de supprimer tous les murs entre nos sociétés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Merci, Monsieur Kilic.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Président. Je vous félicite pour l'exercice de cette nouvelle fonction que vous débutez cet après-midi.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bien loin d'un certain nombre d'éléments que je viens d'entendre, qui «décrivaient» la proposition de texte qui vous est soumise, à l'évidence, notre approche et notre proposition se fondent sur un certain nombre de constats, de déclinaisons, quant à la praticabilité de la proposition que nous vous soumettons aujourd'hui et, surtout, sur un projet, une vision, de la société qui souhaite offrir — et je dis bien «offrir» — la possibilité à tout un chacun de s'intégrer dans notre société. Ceci, non seulement en en comprenant la langue, en en maîtrisant un certain nombre des institutions, des mécanismes de décisions, des mécanismes qui caractérisent son fonctionnement ou son histoire, mais aussi, tout en permettant d'offrir à tout un chacun la possibilité de s'intégrer socio-professionnellement dans la société, tant il est vrai — que ce soit évidemment pour les Belges, pour les Wallons, pour les personnes étrangères nous venant de l'Union européenne ou ce que soit pour les personnes qui nous rejoignent depuis les pays hors Union européenne, — que nous souhaitons évidemment que cette intégration dans la société fasse l'objet d'un processus bien évidemment aidé par les pouvoirs publics, mais aussi décidé par ceux-ci.

Nous souhaitons que tout un chacun puisse se voir en situation de saisir la main tendue par les pouvoirs publics. Nous souhaitons aussi que le choix de s'installer chez nous soit lié à une responsabilisation. C'est probablement la marque de la vision libérale qui est la nôtre: une vraie solidarité, une vraie lucidité par rapport à l'état de notre société, une vision par rapport à celle-ci. Nous souhaitons évidemment respecter les convictions, les différences, les identités, les chemins personnels de tout un chacun, les chemins de chacune des communautés qui composent notre région, notre population, notre pays.

Mais nous souhaitons aussi que notre société puisse s'organiser à travers un projet. Nous souhaitons dire aux gens, de façon très calme, de façon très tolérante, très modérée, très assumée que, lorsqu'on s'installe chez nous, c'est un choix et que ce choix implique aussi un certain nombre de devoirs.

Comme chacun a pu l'observer en commission ou à cette tribune, la position du cdH est très partagée, très hésitante, très «zigzagante» entre le constat que cela ne va pas, qu'il faudrait faire autre chose, mais pas ce que vous proposez, Madame la Ministre.

Outre la position du cdH, j'observe aujourd'hui que la situation est caractérisée par différents éléments.

Tout d'abord, par l'existence d'une constellation d'intervenants. Ce n'est pas faire reproche à la ministre — je m'en garderais bien -, ni faire injure à l'intelligence collective de toutes celles et ceux qui réfléchissent à cette problématique que de dresser le constat qu'aujourd'hui, personne n'a été en mesure de nous dresser la liste de toutes celles et ceux — associations, institutions, organisations les plus diverses — qui interviennent à un titre ou à un autre dans cette dynamique, dans ce dossier de l'intégration, singulièrement, de l'intégration de personnes d'origine étrangère.

Deuxièmement, Mme la Ministre n'a pas pu nous décrire l'état exact des budgets qui sont aujourd'hui mobilisés de manière à soutenir cette politique. On n'est pas obligé de tout connaître à tout moment — en ce qui me concerne, je revendique, bien sûr, ce droit -, mais je revendique, par contre et avec la même insistance, le fait que nous puissions ensemble, avec le gouvernement, évaluer l'efficience des politiques menées et leurs résultats. C'est effectivement là que le constat doit être posé. Le cdH d'ailleurs, en commission, de façon très sincère — je tiens à souligner l'intervention de notre collègue -, faisait le constat en disant: «Nous sommes insatisfaits de la situation actuelle». En ce qui nous concerne, étant insatisfaits de la situation actuelle, nous avons pour ambition de la changer.

Sommes-nous radicaux, révolutionnaires, irréalistes? Exagérons-nous, lorsque nous évoquons quelques éléments, chers collègues?

Premier élément que nous évoquons, c'est de dire que la connaissance de la langue de la région, de l'espace, du pays, dans lequel on s'installe, est un élément majeur.

Je ne suis pas un grand philosophe, je ne suis pas un grand écrivain, je ne suis pas un grand théoricien politique, mais à l'évidence, avec vous, je considère que le fait de pouvoir comprendre, de pouvoir exprimer, de pouvoir dialoguer, de pouvoir s'inscrire dans une relation sociétale où la langue joue un rôle majeur, le fait de connaître la langue du pays, de l'espace dans lequel on s'installe, ce sont des éléments majeurs.

Nous savons que, dans un certain nombre de cas, fort heureusement minoritaires, des personnes, quelles qu'elles soient, après plusieurs mois, plusieurs années de présence chez nous, ignorent ou ne sont pas en situation ou n'ont pas pu disposer des outils pour maîtriser la langue usuelle tellement importante pour pouvoir prendre sa place dans la société qui vous accueille. J'insiste, quelle que soit cette place.

Deuxième élément, il nous paraît important de connaître globalement le pays, la région, l'espace, les institutions qui servent ce pays et cette région; cet espace dans lequel on s'installe, un certain nombre de ces fondements juridiques, de ces principes fondamentaux de la vie en société, quelques éléments, certes rudimentaires, mais quelques éléments fondamentaux du droit, quelques éléments fondamentaux de l'organisation sociétale, de l'exercice de la vie associative, de la tradition, par exemple, de dialogue social. Nous ne demandons pas de faire une thèse sur la connaissance sociétale wallonne. Nous demandons tout simplement de disposer des bases de connaissance de la société dans laquelle on ambitionne, chère Madame, cher Monsieur, de s'installer durablement.

Je réponds à mon excellent collègue, M. Kilic, en disant: «Dans quelle langue va-t-on faire cela»? Nous ne sommes pas tous de grands scientifiques ni de grands spécialistes de l'enseignement, mais on sera tout de suite d'accord en cette seconde pour dire qu'on utilisera une langue compréhensible par les utilisateurs pour dispenser ce savoir.

Notre texte ne recèle pas, distraits ou ignares que nous aurions subitement été, la proposition de dispenser un savoir et des connaissances dans une langue avec des méthodologies pédagogiques, avec des modes d'expression qui seraient inappropriés, bien au contraire. Je vous rassure, nous avons l'ambition de pouvoir organiser les choses de façon adaptée et structurée par rapport au public visé.

Troisième élément de notre propos, pour pouvoir exercer son choix de s'installer dans une société, d'accéder à une certaine autonomie économique, d'accéder à une certaine situation socio-économique ou matérielle, il faut que l'on puisse, le cas échéant, se former. Si on ne se trouve pas dépositaire d'un certain nombre d'acquis, d'un certain nombre de formations, de compétences, de talents, de perspectives, de possibilités professionnelles, pensez-vous que l'on va pouvoir raisonnablement accéder au marché de l'emploi? Ce n'est déjà pas facile pour un certain nombre de personnes en général. Si, de surcroît, on ne dispose pas, que l'on soit résident, belge, européen — Union européenne ou extra-Union européenne — d'un certain nombre d'éléments, de bagage ou d'informations, bien évidemment, on va cumuler les difficultés pour accéder au marché du travail. Nous proposons dès lors que les bénéficiaires — nous insistons sur ce terme dans notre proposition décrétale — aient la possibilité de disposer d'un certain nombre de modules de formation d'insertion professionnelle, d'insertion préqualifiante, de modules d'accès au marché de l'emploi, d'orientation vers les métiers en pénurie, et cætera.

Y a-t-il, dans ces trois dispositions, quelque chose qui heurte fondamentalement les convictions?

Autre élément de notre propos — et ce sont des éléments qui nous séparent de la vision de l'Olivier, il y a deux ou trois éléments qui nous en séparent fondamentalement -, la moitié de la législature s'est écoulée et nous considérons qu'il est temps d'agir. Le gouvernement considère qu'il est temps d'attendre encore, qu'un texte va mûrir, qu'il va venir, que l'on va adapter probablement un certain nombre de dispositions.

En ce qui nous concerne, c'est un choix que nous avons fait politiquement. Nous avons fait le choix d'attendre un certain nombre de mois depuis le début de la législature avant de venir avec des propositions, tant il nous paraissait correct de dire: «Voyons si le gouvernement vient avec un texte, s'il vient avec un texte, déposons nous-mêmes, en parallèle, notre proposition, notre vision et puis, travaillons ensemble». Mais il ne vient pas de texte du gouvernement. Dès lors, en ce qui nous concerne, face à des sujets aussi importants pour la société, par rapport auxquels la population attend des signes clairs du pouvoir politique, nous considérons que l'attentisme ne peut pas être une ligne de conduite politique.

Deuxième élément de notre propos, faut-il systématiser le parcours d'intégration? Notre réponse est «oui». Nous avons introduit un certain nombre de nuances dans notre texte, en disant que c'est pour tout le monde, mais qu'il peut y avoir un certain nombre de dérogations. Par exemple, si on a déjà suivi un parcours d'intégration dans une autre région du pays, premier cas de figure. Autre exemple, si on a déjà, dans un certain nombre d'autres situations, bénéficié de dispositifs qui sont considérés comme équivalents.

Nous généralisons donc le dispositif parce que nous considérons comme important qu'il puisse être

dispensé, offert à tout un chacun, mais en même temps, nous adaptons notre vision, de manière à tenir compte de situations individuelles.

Troisième élément de différence fondamentale : ce parcours doit-il être obligatoire ? Il y a deux visions, celle qui consiste à dire que l'on va tenter de convaincre, avec les limites que l'on observe aujourd'hui, puis, il y a la vision qui est la nôtre, qui propose d'oser le changement.

Le changement est-il révolutionnaire ? Le changement est-il complètement irréaliste ? Je ne le pense pas. Vous avez, comme moi, observé que, dans d'autres endroits, d'autres régions qui nous entourent, le même type de dispositif trouve à s'appliquer, et qu'il trouve à s'appliquer à la satisfaction des bénéficiaires.

Dès lors, en ce qui nous concerne, toujours avec cette approche « accueil = responsabilisation », « ouverture et action de la société par rapport à cette ouverture », nous pensons qu'il y a un certain nombre d'engagements à assumer par les personnes qui s'installent chez nous.

Nous avons fait le choix du caractère obligatoire. Le caractère obligatoire, c'est l'étape ultime, parce que la première démarche doit être l'information ; la deuxième, la conviction, de manière à pouvoir persuader les gens que ce qui leur est proposé est positif pour eux et pour la société qui les entoure et qui les accueille. In fine, si ni l'information, ni la persuasion ou la conviction n'ont abouti, nous avons prévu une obligation. Bien évidemment, de façon un peu caricaturale, on cite toujours le cas extrême de l'amende maximale, on oublie toujours de citer le terme le plus bas de la fourchette de sanction administrative que nous évoquons.

Le but de la sanction, c'est de ne pas être appliqué. Le but de la sanction, c'est d'exister pour que l'institution, le pouvoir public ou la société qui en décide, montre qu'il y a une vraie détermination et que l'obligation n'est pas simplement incantatoire, comme l'Olivier continue à le plaider aujourd'hui d'une voix quasiment unanime, en disant ceci : « L'incantation et la persuasion peuvent suffire ». Nous pensons que non et nous plaidons donc pour que le parcours soit non seulement proposé, généralisé, mais qu'il soit aussi obligatoire.

Voilà très exactement notre proposition. Je ne serai pas plus long. Je pense très sincèrement qu'elle correspond non seulement à une vision de la société, mais aussi à une attente forte de nos concitoyens et que, par ailleurs, elle est totalement applicable. Elle l'est d'autant plus que, comme plusieurs d'entre vous, majorité et minorité confondues, nous devons bien faire le constat de l'échec partiel des politiques menées aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président, chers collègues, Madame la Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que la mise sur pied d'un parcours d'intégration à destination des primo-arrivants en Wallonie, mais plus largement en Belgique francophone, me tient à cœur. J'ai eu l'occasion de questionner et d'interpeller Mme la Ministre plusieurs fois en question orale, en question écrite ou en interpellation. Notamment, le 31 mai 2011, quelques semaines avant le dépôt de la proposition de décret de mes collègues MR, j'ai proposé l'audition du CIRÉ et de BON, que nous avons reçus, en salle de commission, le 10 janvier. M. Dodrimont était présent.

Ce parcours nous tient à cœur, les Écologistes, puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'initiative de la mise en place d'un tel parcours en région flamande, l'*inburgering*, au début des années 2000, revient à Agalev, l'ancien nom de nos alter ego du nord, Groen. Il tient à cœur également au gouvernement. N'est-ce pas, Madame la Ministre ? En effet, il est mentionné en toutes lettres dans la Déclaration de Politique Régionale qui dit qu'au départ des initiatives existantes et des organismes en place, le gouvernement mettra en place un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants.

Ce parcours aura pour objectif de fournir à la personne le soutien et les informations nécessaires pour mener sa vie dans notre région, en toute autonomie.

Notre vision ne vous est pas inconnue, chers collègues. Je l'ai exprimée plusieurs fois en commission et je remercie M. Borsus et consorts de permettre la tenue de ce débat en plénière. Nous désirons voir mis en œuvre un parcours d'intégration qui ne doit pas être un parcours d'assimilation ou de formatage, mais bien un parcours qui donne de l'autonomie, qui émancipe et qui permet de se prendre en mains, d'aller vers plus d'indépendance dans la société dans laquelle ces personnes vivent et vivront.

Un parcours qui doit être pensé au mieux des intérêts des personnes primo-arrivantes parce que ce parcours correspond à un réel besoin, besoin d'avoir des cours de langue pour être rapidement autonomes dans la société, au quotidien. Ils ont besoin d'être épaulés au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, mais aussi besoin de mieux décoder la société dans laquelle ils arrivent, ceci, dans un parcours global.

L'émancipation dont je parlais, c'est la maîtrise de la langue parlée là où l'on vit, en l'occurrence l'une des trois langues nationales. L'émancipation, c'est comprendre la société dans laquelle on vit, avoir les clés afin de pouvoir en être citoyen à part entière. L'émancipation, c'est aussi l'intégration socio-professionnelle.

À la lecture de la proposition de décret déposée par M. Borsus, Mme Bertouille et Consorts, je dois vous dire que je ne partage pas certaines visions.

Tout d'abord, votre proposition ne fait pas de réelle distinction entre personne étrangère et primo-arrivant. Or, cette notion de «primo-arrivant» doit bien être précisée. À qui s'adresse ce parcours? Les anciens migrants, établis depuis plusieurs années sur le territoire pourraient-ils y avoir accès, peut-être de manière transitoire, ou serait-ce réservé aux arrivés récents? La question mérite d'être précisée.

La question de la langue, M. Kilic l'a relevé avant moi, se pose, celle dans laquelle le premier volet se déroulera. Il comporte des cours de français langue étrangère ou d'alphabétisation, mais également une initiation à la citoyenneté et à la vie pratique. Dans quelle langue serait donnée cette initiation? Le CIRÉ et BON, que nous avons reçus en commission, ont insisté sur ce point. Afin d'être efficace, il est nécessaire que les premières clés de compréhension de la société d'accueil soient intégrées dans la langue d'origine, sans quoi, les mois d'apprentissage du français avant de pouvoir avoir un niveau acceptable de compréhension pour avoir accès à ces informations sont perdus.

Les premiers mois sont des mois importants pour l'intégration d'une personne. Ce sont les mois où l'on prend ses repères, ses habitudes, ses marques. Il serait dommage que ces mois soient perdus.

Enfin, j'en viens au caractère obligatoire de ce parcours. L'objectif de la proposition de décret qui nous est soumise aujourd'hui est de formaliser l'existence du parcours d'intégration, de l'imposer à tous les primo-arrivants individuellement et de prévoir des sanctions pour les récalcitrants.

C'est différent, selon moi, d'offrir la possibilité, par rapport à ce que j'ai entendu dans la bouche de mon prédécesseur. Il va plus loin, en posant le fait que ne pas suivre ce parcours devrait amener à une amende administrative allant — et je donne la fourchette, Monsieur Borsus — de 50 à 5 000 euros.

Je vais «passer» sur l'emploi du vocabulaire, que je trouve malheureux, de «récalcitrant».

(Réaction de M. Borsus)

C'est peut-être un détail mais parfois, il peut être révélateur.

Nous entendions le directeur de BON, M. de Jonge, nous dire que, de défavorable, son avis était passé à favorable sur ce sujet, mais qu'il n'était pas favorable à un système de sanctions. Pour ma part, je ne suis pas favorable au caractère obligatoire de ce parcours. La menace ne me semble pas être le meilleur moteur, la meilleure motivation pour arriver à une meilleure intégration des primo-arrivants dans notre société. Elle peut être, comme le soulignent certains acteurs de l'accueil et de l'intégration des primo-arrivants, contre-productive. Ce n'est pas ce que nous recherchons, nous recherchons une meilleure efficacité.

La participation doit être encouragée fortement mais sans menace.

Pour conclure, Monsieur le Président, je remercie le MR de participer au débat avec sa proposition de décret, mais celle-ci ayant été déposée en juin 2011, elle arrive tardivement car le gouvernement et la commission ont déjà avancé sur le sujet.

Madame la Ministre, j'imagine que vous allez profiter de ce débat pour nous indiquer l'état d'avancement du dossier au niveau de vos compétences, puisque nous sommes ici au Parlement wallon, et peut-être plus largement au niveau francophone puisque ce n'est pas la Wallonie seule dans son coin qui avance sur le sujet, mais également la Fédération Wallonie-Bruxelles et la CocoF, avec qui la Wallonie collabore pour la mise en œuvre de ce parcours voulu. C'est souhaité par toutes les personnes ici présentes.

Je vous remercie, Monsieur Borsus, Madame Bertouille, Monsieur Dodrimont et Consorts, pour avoir mis ce débat en place.

Mon groupe ne soutiendra pas votre proposition de décret et continuera à travailler pour que nous avancions sur cette question de grande importance.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. le Président. – Merci, Monsieur Daele.

Si plus personne ne demande la parole dans ce débat, je donne la parole à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les députés, la politique d'intégration des personnes issues de l'immigration dans notre région est organisée par un décret, celui du 4 juillet 1996, qui est relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Le texte a été modifié, vous le savez, en avril 2009 pour mieux correspondre aux réalités actuelles. Le dispositif régional — dont le budget, Monsieur Borsus, avoisine les six millions d'euros — prévoit l'agrément, le subventionnement de sept centres d'intégration situés dans les sous-régions qui comptent le nombre le plus important de personnes issues de l'immigration.

Le décret prévoit aussi le subventionnement d'initiatives locales et de développement social, qui œuvrent pour l'intégration des migrants, et à cet effet, un appel à projets est lancé chaque année.

Quels sont les axes de cet appel à projets? Tout d'abord, l'insertion socio-professionnelle. Le volet concerne l'accompagnement, le soutien aux démarches d'intégration socio-professionnelle. Écoutez les chiffres, Monsieur Borsus, ce sont 65 opérateurs qui ont accompagné 2172 personnes.

Deuxième volet, l'apprentissage du français langue étrangère. Cinquante-neuf opérateurs ont pris en charge 1616 personnes.

Troisième volet, l'apprentissage des codes sociaux en vigueur dans notre région: 7321 personnes ont pu être prises en charge par 76 opérateurs.

Enfin, dernier volet, l'aide à l'exercice des droits et des obligations. L'axe reprend des thématiques comme l'accès au logement, les relations avec les institutions, mais aussi le soutien psycho-social, et là, ce sont 31 opérateurs sur le terrain qui ont pu prendre en charge 15621 participants. Comme je l'avais indiqué, les chiffres sont disponibles.

Il est évident qu'un opérateur peut travailler sur plusieurs axes. Ces données ont été récoltées par l'administration, sur la base des projets rentrés par les opérateurs et sur la base de l'évaluation réalisée par les comités d'accompagnement. Oui, ce qui est fait sur le terrain est évalué.

Je vous invite à prendre connaissance des rapports d'activités des Centres régionaux d'intégration.

Ils sont disponibles sur les sites web et reprennent précisément toutes les actions réalisées, le public bénéficiaire et, bien sûr, les nombreux partenariats établis.

Le Fonds d'impulsion pour la politique d'immigration (FIPI) et le Fonds européen d'intégration (FEI) renforcent aussi l'action régionale que nous menons.

En ce qui concerne le FIPI, il s'agit d'un appel à projets annuel qui, l'an dernier, a permis de soutenir 55 projets des pouvoirs locaux et 118 projets du secteur associatif. Les bénéficiaires de ces actions ont été estimés à un peu plus de 20040 participants, dont environ 60 % proviennent de pays hors Union européenne.

Depuis 2009, l'ensemble des initiatives qui ont trait à l'intégration des personnes étrangères met l'accent — et je vous l'ai répété en commission — sur le public primo-arrivant, cela, dans le cadre d'initiatives qui permettent de développer ce fameux parcours d'intégration.

Sur cette base, les trois gouvernements francophones ont défini les axes prioritaires du parcours d'intégration, c'était en mai de l'année dernière. Cet accord intergouvernemental définit aussi le public-cible comme suit: «Les personnes de nationalité étrangère installées durablement en Belgique sans disposer encore d'un titre de séjour définitif, depuis plus de trois ans». Vous voyez, Monsieur Borsus, nous avançons, nous avons au moins une définition du public. Le parcours concerne donc les primo-arrivants dans le cadre d'un contrat de travail, d'un regroupement familial, d'études, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les sans-papiers.

La méthode préconisée, la concertation, doit concerner tous les partenaires en présence. L'établissement d'un parcours d'intégration repose sur la mise en réseau des opérateurs publics comme des opérateurs associatifs. Il comprend différents modules dont les actions ont pour principe de fédérer les compétences, de mutualiser les moyens — moyens humains et financiers. C'est un processus dynamique où chaque intervenant possède le même objectif: permettre, *in fine*, à tous les primo-arrivants de mener leur vie en toute autonomie sur notre territoire.

Le processus permettant de structurer et de coordonner les initiatives visant à mettre en place ce parcours d'intégration se veut totalement progressif et, aujourd'hui, il n'est pas encore arrivé à maturité.

Le débat que doit susciter votre proposition de décret nous semble, dès lors, prématuré. Par exemple, pour délivrer une attestation de fréquentation, une attestation de réussite des modules de formation, l'offre de formation doit être, bien sûr, préalablement structurée, suffisante et évaluée. Le processus est aujourd'hui en cours et il me semble que c'est un préalable. Dès lors, tenter de mettre en pratique un modèle qui n'est pas en phase avec la réalité du terrain risque d'engendrer un surcoût pour des initiatives qui, *in fine*, risquent de s'avérer inopérantes, d'induire un sentiment de frustration, bien légitime de la part des opérateurs concernés et bien légitime aussi de la part des bénéficiaires du système.

La méthode préconisée se veut pragmatique, respectueuse des personnes concernées et, surtout, consciente des moyens mis à la disposition et en s'appuyant sur les opérateurs sur place. M. le Député rappelait tout à l'heure les propos de la DPR.

D'autres régions ou pays européens ont développé des parcours d'intégration, nous l'avons évoqué lors de notre séance de commission. Dans notre pays, par exemple, la Flandre a décidé d'organiser un dispositif d'intégration qui doit, effectivement obligatoirement être suivi par le primo-arrivant. Il y a quelques années, les universités d'Anvers et de Louvain ont réalisé une première évaluation du dispositif. Il a été établi que, d'une manière générale, les bénéficiaires du système étaient plutôt satisfaits. Par contre, le dispositif est loin de toucher les publics-cibles.

En outre, le primo-arrivant est-il pour autant plus intégré en sortant qu'en entrant? C'est difficile à dire. Aucune véritable évaluation des connaissances n'est liée à l'obtention de l'attestation finale. Du coup, les programmes concrets diffèrent, en réalité, assez fort d'un bureau d'accueil à l'autre. Pour les auteurs, on ne peut pas réellement parler d'une politique flamande cohérente d'intégration. Les mêmes divergences de vues locales ont été constatées au niveau de la politique de sanctions.

Autre exemple, les Pays-Bas ont été le premier pays d'Europe à instaurer ce processus d'*inburgering* (citoyennisation), un dispositif supposé faciliter l'intégration des demandeurs d'asile dans la société néerlandaise.

L'évaluation a mis l'accent sur des difficultés à développer le dispositif sur le terrain, engendrant notamment la rancœur et la frustration de certains bénéficiaires dont c'est souvent le seul diplôme et qui se rendent compte que leur certificat n'a aucune valeur sur le marché de l'emploi.

Pour Maarten van Rossem, professeur émérite de l'Université de Tilburg: «C'est une politique symbolique, faite davantage pour exorciser les peurs des citoyens qu'une aide pratique pour ceux qui s'installent dans le pays».

Mon propos n'est pas ici de clouer au pilori les initiatives prises par d'autres régions ou pays d'Europe.

Les dispositifs mis en place sont, dans une large mesure, pertinents et les axes thématiques principaux sont unanimement reconnus en Europe, y compris en Wallonie, bien entendu.

Le Gouvernement flamand, par exemple, veut promouvoir une Flandre où tout le monde peut «Vivre ensemble dans la diversité», et cela, indépendamment des origines. Il veut y parvenir sur la base de l'égalité et de la citoyenneté active. L'idée est de permettre à chaque citoyen flamand de participer activement à la société.

L'*inburgering* est un moyen privilégié de donner cette opportunité aux nouveaux Flamands. L'objectif est louable, et je le partage, mais là où se marque la différence, c'est au niveau de la pertinence d'instaurer l'obligation, pour les personnes concernées, de participer à ce parcours.

Dernière évolution notable, la sixième réforme de l'État prévoit de transférer aux entités fédérées le Fonds d'impulsion fédéral à la politique des immigrés ainsi que les moyens du Fonds européen d'intégration. Il importe évidemment d'intégrer cette dimension dans le cadre de la réflexion en cours.

Vous l'aurez compris, le processus qui doit mener à la mise en place d'un véritable parcours d'intégration s'inscrit dans la durée et dans le cadre d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en Wallonie. Le parcours doit permettre la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je vous ai bien écoutée. Je réitère qu'il faut vraiment avancer, notamment par rapport à la sixième réforme de l'État. Il va falloir tenir compte de tous ces éléments pour adapter nos politiques régionales en la matière, pour offrir une meilleure intégration des différentes personnes en notre Wallonie.

Je plaide encore une fois, comme je l'ai fait lors de mon exposé, pour réanalyser et réévaluer les outils, les politiques mises en place actuellement, afin de veiller à une meilleure coordination et rationalisation pour permettre à chacun de vivre dignement et d'être intégré au mieux dans notre société, en respectant les droits et les devoirs de chacun.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Serdar Kilic (PS). – Merci, Monsieur le Président.

Madame la Ministre, chers collègues, j'adhère encore une fois à votre sincérité, comme je l'avais dit en commission, et surtout, en partie, sur le fond développé par votre texte. Il n'y a rien de plus important que de permettre à chaque Wallon de bénéficier des mêmes droits et d'assumer les mêmes obligations. C'est d'ailleurs pour cette raison que je m'étais abstenu en commission.

Le problème, c'est encore une fois la solution que vous proposez. Arrêtons d'essayer de transposer ce qui se fait ailleurs. Partons de la Wallonie et de ce qui se fait en Wallonie, des particularités de chez nous. Vous parlez d'absence de données et d'incohérences, mais vous parlez aussi de rationalisation des structures régionales — discours auquel j'adhère -. Permettez-moi de voir ce paradoxe dans votre discours quand vous faites part de votre souhait de créer une nouvelle structure. Ici, il y a une incohérence que je n'arrive pas très bien à saisir. Soyons vraiment raisonnables.

Je ne vois pas comment un arrêté peut combler autant de lacunes.

Je vous remercie vraiment, comme je l'ai dit, pour la contribution que vous faites dans la réflexion. C'est utile. Je vois vraiment cela comme une réflexion qui contribue. Ce qui serait raisonnable, c'est vraiment de soutenir le gouvernement pour avoir quelque chose de cohérent et d'efficace, afin d'atteindre les objectifs que nous fixons ensemble.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Président, merci à chacun des intervenants. Merci à Mme la ministre.

Nous avons fondamentalement des approches qui sont différentes. La gauche de ce parlement a vraiment une vision en disant: «On part de la situation actuelle, on va évaluer, on va préparer tout doucement le transfert des matières qui nous viendront dans ce périmètre de compétences, à la suite de la sixième réforme de l'État et on estime que, globalement, les choses vont bien».

Notre approche n'est pas celle-là. Notre approche est de dire: «Il faut changer un certain nombre de choses». Il y a des multiplicités d'intervenants. Il y a par ailleurs des budgets considérables consacrés à ces politiques et il n'y a par ailleurs absolument aucune systématisation de l'approche.

La troisième différence est vraiment de dire: «Nous avons effectivement un message qui est clair». S'installer chez nous signifie automatiquement un certain nombre d'efforts à faire, de responsabilités à prendre et de démarches à effectuer. N'imaginons pas que c'est excessif comme demande. Nous considérons même qu'il est indispensable de saisir cette opportunité et que, si on ne les saisit pas, bien au contraire, on a une vision beaucoup trop angélique de la société. On ne permettra pas, via l'acquisition des connaissances de la langue, de nos institutions, de la citoyenneté ainsi que de modules pour accéder au marché du travail, on ne permettra pas aux personnes de s'insérer.

Je veux bien entendre que le gouvernement vient avec un projet, mais je ne le vois pas. Je veux bien entendre qu'un certain nombre de politiques vont être évaluées, je demande une véritable évaluation externalisée et transversale. Enfin, je demande, en cette matière, que l'on passe à l'action. C'est vraiment le sens de notre message, de notre texte. S'il y a un mot, un paragraphe, une modalité, un extrait, un sous-chapitre qui peut être amendé, nous, on a une véritable humilité dans notre travail parlementaire, beaucoup de détermination politique, mais une humilité par rapport au texte. Par conséquent, s'il y a un amendement ou l'autre, je veux encore bien les entendre, mais il ne faut pas habiller, derrière l'une ou l'autre considération, une opposition fondamentale.

La majorité n'en veut pas et ce ne sont pas les exhortations au gouvernement de Mme Goffinet qui me semblent être de nature à subitement donner une impulsion politique que nous attendons. En cette matière, il faut être clair, transparent, mais surtout, il faut être responsabilisant et dynamique. C'est vraiment le sens du texte que, avec mes collègues que je salue, nous avons voulu déposer.

J'ai vraiment beaucoup de regret de constater que, même en termes extrêmement nuancés, modérés, pondérés, — je salue notamment l'intervention de M. Kilic — mais, Monsieur le Président, je parie, hélas, que, durant toute votre mandature présidentielle, nous ne verrons pas un seul vote positif de la majorité par rapport à des textes un peu plus déterminés en cette matière où, pourtant, la société vous attend collectivement, chers collègues mandataires, et nous attend, nous, le monde politique.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Monsieur le Président, je ne serai pas très long.

Je veux juste rappeler que la mise sur pied d'un tel parcours, plus encore sur ce sujet-là, ne s'improvise pas, ne s'impose pas *top-down,* du haut vers le bas, mais en concertation.

C'est une phase d'importance sur laquelle nous ferions l'impasse, si nous votions ce texte aujourd'hui.

M. le Président. – Plus personne ne demandant dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter d'ici quelques instants sur l'article premier et l'ensemble de la proposition de décret.

Nous allons voter dans quelques instants.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. JOSEPH BONMARIAGE

M. le Président. – Chers collègues, j'ai à présent le devoir de vous annoncer le décès d'un ancien membre de notre assemblée.

Joseph Remacle Bonmariage nous a, en effet, quitté le 29 février. Joseph Bonmariage était né en 1920 à Harzé, en Province de Liège.

Ancien prisonnier de guerre, il s'était vu confier, à la fin de la guerre, l'administration de la commune allemande d'Ulsenheim qu'il avait dirigée pendant quelques mois.

De retour au pays, cet agriculteur, pris de passion pour la politique, s'inscrit sur les listes libérales de la Commune d'Harzé pour les élections de 1952 et en devient, de suite, échevin, avant de ceindre l'écharpe mayorale en 1959.

En 1976, à la fusion des communes qui voit Harzé englobée dans Aywaille, il redevient échevin puis, de nouveau, bourgmestre en 1982. Il conserve son écharpe mayorale jusqu'en 2002.

Suppléant au scrutin fédéral de 1981, il entre au Sénat en octobre 1984 et siège, donc, au Conseil de la Communauté française et au Conseil régional wallon.

En octobre 1985, il est élu de l'arrondissement de Liège à la Chambre, et reste membre du Conseil régional wallon jusqu'en décembre 1987.

Bourgmestre pendant 38 ans, échevin pendant 12 ans, Joseph Remacle Bonmariage fut, avant tout, un grand municipaliste, un patriote et un Européen convaincu qui, grâce aux échanges suivis avec de nombreuses autres municipalités d'Europe, permit à Aywaille de décrocher la plaquette d'honneur du Conseil de l'Europe qui récompense les localités qui ont contribué à promouvoir l'idéal européen.

Le Parlement wallon salue ici sa mémoire et adresse ses condoléances à ses proches, à qui un télégramme a été envoyé.

Je vous propose de respecter un instant de recueillement.

(L'assemblée observe un moment de silence)

PROPOSITION DE DÉCRET INSTITUANT UN PARCOURS D'INTÉGRATION, DÉPOSÉE PAR M. BORSUS, MME BERTOUILLE, MM. DODRIMONT, JAMAR ET MME PARY-MILLE (DOC. 405 (2010-2011) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

«Article premier

M. le Président. – Nous allons voter sur l'article 1er de la proposition de décret instituant un parcours d'intégration, déposée par M. Borsus, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Jamar et Mme Pary-Mille (Doc. 405 (2010-2011) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de M. Stoffels.

La proposition de décret ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1er.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres ont pris part au vote
15 membres ont répondu oui
49 membres ont répondu non

En conséquence, le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

PROJET DE DÉCRET ÉLARGISSANT LES CONDITIONS DE NATIONALITÉ POUR L'ACCÈS AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 532 (2011-2012) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Région wallonne (Doc. 532 (2011-2012) N° 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

66 membres ont pris part au vote
51 membres ont répondu oui
15 membres ont répondu non

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

La séance est levée.

Le parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- *La séance est levée à 16 heures 40 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, Rapporteuse
M. Yves Binon, MR
M. Marc Bolland, PS
M. Willy Borsus, MR
Mme Véronique Cornet, Présidente
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Xavier Desgain, Ecolo
M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
M. Patrick Dupriez, Président
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Serdar Kilic, PS
Mme Isabelle Meerhaeghe, Rapporteuse
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
M. Alain Onkelinx, PS
M. Maxime Prévot, cdH
Mme Florence Reuter, Rapporteuse
M. Daniel Senesael, PS
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

INDEX DES MATIÈRES

– Accord de partenariat économique
– Arrêtés ministériels de réallocation budgétaire
– Australie
– Cathédrale de Tournai
– Code de la démocratie locale et de la décentralisation
– Commission d'avis sur les recours en matière d'urbanisme
– Conseil régional de formation
– Construction d'éoliennes à Marbaix
– Coopération en matière de culture, de formation et de recherche scientifique
– Cour constitutionnelle
– CWaPE
– Danemark
– Dépollution des sites d'ArcelorMittal
– Direction du contrôle des prix et des comptes du marché de l'électricité et du marché du gaz
– Directive relative aux services dans le marché intérieur
– Élection du président du Parlement wallon
– Elia
– Éloge funèbre de M. Joseph Bonmariage
– Entreprise de travail adapté « Andenne Pro Services »
– État du Cariforum
– Fonction publique de la Région wallonne
– Fonds énergie
– Forem
– France
– Grand-Duché de Luxembourg
– Grand Prix de F1
– Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
– Groupement européen de coopération territoriale
– Hommage aux victimes de la catastrophe de Sierre (Suisse)
– Impôt sur les revenus et la fortune
– Institutions européennes
– Loi organique des centres publics d'action sociale
– Méthodes tarifaires des Gestionnaires de Réseaux de Distribution en matière d'électricité et de gaz naturel
– ORES
– Organisation hydrographique internationale
– Parcours d'intégration
– Pont de Tilff
– Principauté d'Andorre
– Protection des enfants contre l'exploitation et les abus secuels

- Protection du patrimoine culturel subaquatique
- République d'Indonésie
- République de Corée
- République de Croatie
- République de Finlande
- République de Saint-Marin
- République de Singapour
- République de Turquie
- Réseaux électriques durables et intelligents
- Royaume de Norvège
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Sidérurgie liégeoise
- Société de Transport en Commun
- SPW
- SRWT
- TECTEO Group
- Téléphérique à Liège
- Vérification des pouvoirs de M. Hazée

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CAR	Commission d'avis sur les recours en matière d'urbanisme
CHR	Centre hospitalier régional
CIRÉ	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
CocoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre(s) public(s) d'action sociale
CRAT	commission régionale de l'aménagement du territoire
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux de Wallonie
CWaPE	Commission wallonnne pour l'énergie
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprises de travail adapté
FEI	Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FLE	Français langue étrangère
Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
OIP	Organisme d'intérêt public
ORES	Opérateur des réseaux de gaz et d'électricité
RED	Réseau d'éducation au développement nord-sud
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Tranport public de personnes
TEC	Société de transport en commun
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne